

Compostage domestique des déchets sur le territoire d'Erdre & Gesvres

Novembre 2008

Proposition du Conseil de développement d'Erdre & Gesvres



Sommaire

- **Présentation de la proposition du CDEG** 3
- **Démarche de réflexion du CDEG sur le projet de compostage domestique sur le territoire d'Erdre & Gesvres** 5
- **Programme d'action de la CCEG (2002-2006 et 2007-2014)** 8
- **Sigles utilisés** 9
- **Enquête sur le compostage domestique des fermentescibles d'ordures ménagères** 10

Compostage domestique de la fraction fermentescible des déchets ménagers sur le territoire d'Erdre & Gesvres

Présentation de la proposition du CDEG

Le bilan annuel 2007 du service environnement de la CCEG fait état d'une production globale de déchets de l'ordre de 33 000 tonnes par an.

Cette masse regroupe :

- les déchets ménagers, en containers individuels, collectés en porte à porte par le prestataire VEOLIA et transportés au centre de stockage et d'enfouissement des Brioules ;
- les déchets, papiers, emballages, verres, collectés en apport volontaire dans des sites répartis sur le territoire ;
- les apports en déchèteries dont les métaux, les cartons, le bois, les déchets verts.

Les déchets plus spéciaux, médicaux et appareils électroniques, font l'objet de collectes spécifiques, avec pour les premiers une orientation vers l'incinération et pour les seconds une récupération partielle de certains composants dans un centre spécialisé.

Une partie de ces déchets doit être considérée comme valorisable, notamment la part fermentescible des ordures ménagères, lesquelles représentent environ 10 000 tonnes par an.

Des expériences connues, pratiquées dans diverses collectivités territoriales, il ressort qu'un allègement des tonnages d'ordures ménagères collectées pourrait être à l'origine d'économies significatives, pour autant que des actions de compostage domestique des éléments fermentescibles soient mises en œuvre, d'où un double intérêt :

- Environnemental.
- Economique.

Afin de préciser les modalités d'une telle action sur le territoire de la CCEG, 3 étapes successives sont proposées :

1 - Analyse de l'existant, par une prise de connaissances des retours d'expériences de plusieurs collectivités, engagées dans le compostage domestique ;

2 - Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique sur l'intérêt d'une telle action sur tout ou partie du territoire de la CCEG ;

3 - Lancement concret d'une action expérimentale de compostage domestique selon 3 phases principales :

- Sensibilisation, information des résidents, explications préalables ;
- Livraison des composteurs, gratuite ou partiellement payante ;
- Suivi des usages et bilan.

Les étapes 2 et 3 qui supposent un engagement de la CCEG et l'implication des élus et des services techniques de la collectivité restent à préciser. Par contre l'étape 1 qui fait l'objet du

rapport joint a été prise en charge par le CDEG. A cette fin l'étude et les enquêtes associées ont été confiées à une stagiaire universitaire encadrée par la commission « urbanisme habitat » et son animateur.

Les éléments rassemblés, denses mais non toujours homogènes et comparables en raison d'approches différentes selon la collectivité et l'état d'avancement de l'action, mettent cependant en évidence de grandes tendances, toutes positives :

- La diminution des tonnages transportés et la valorisation locale du compost réalisé sont à l'évidence bénéfiques pour l'environnement et participent au développement d'un comportement éco-citoyen.

- L'action contribue à une meilleure maîtrise des coûts, soit en améliorant le service à coût constant, soit en en diminuant son importance, pour autant qu'une « approche globale déchet » soit structurée : cas du plan d'action proposé par la CCEG.

- Des économies induites peuvent être espérées par de nouveaux comportements, notamment par une sensibilisation au tri et une appropriation du problème des déchets en général par les particuliers.

- Ce type d'action, lourd en investissements matériels et humains, nécessite une programmation pluriannuelle, comme le montre les cas étudiés repris en détail dans le rapport de stage joint.

- L'action, qui implique simultanément les élus, les services techniques de la CCEG et les habitants, devenus « acteurs » du compostage, peut constituer un facteur de cohésion et d'identification forts du territoire.

Au-delà de la réalisation d'un tel projet, une révision des contrats en cours pourrait être envisagée (passage en régie), de même qu'une évolution de la périodicité des collectes en porte à porte. Une réflexion pourrait de plus être proposée sur le mode de facturation : taxation, redevance, totales ou partielles au poids collecté.

Au regard des éléments rassemblés dans le rapport joint, le CDEG émet le vœux de voir la CCEG s'engager dans le compostage domestique des éléments fermentescibles des ordures ménagères. Il sollicite de plus la CCEG pour qu'une étude de faisabilité technique et économique soit rapidement programmée.

Rappel des tonnages collectés pour l'exercice 2007 :

- Ordures ménagères collectées en porte à porte : 9800 tonnes.
- Apport en point de tri sélectif : 4201 tonnes dont :
 - Verre 2093 tonnes.
 - Papier 1572 tonnes.
 - Emballages 536 tonnes
- Apport en déchèteries : 18 970 tonnes.

Démarche de réflexion du CDEG sur le compostage domestique des déchets sur le territoire d'Erdre & Gesvres

Les origines de la réflexion

Les tonnages importants des déchets collectés par les communes ou communautés de communes, posent le double problème :

- de l'élimination / valorisation de ces déchets.
- des coûts liés à la collecte, aux traitements et aux stockages éventuels.

Le Conseil de développement s'est donc penché sur une des solutions possibles pour réduire à la source les masses à traiter : l'incitation, lorsque cela est possible, au compostage domestique des éléments fermentescibles des ordures ménagères.

Plusieurs actions de ce type, déjà engagées par des collectivités territoriales de l'ouest, ont mis en évidence un intérêt que le Conseil de développement a souhaité confirmer par une analyse : promouvoir le compostage sur le territoire de la Communauté de communes Erdre & Gesvres (CCEG) ;

La démarche élaborée et proposée par le Conseil de développement est compatible avec :

- le plan à long terme du service environnement de la CCEG ;
- le projet de plan départemental d'élimination des ordures ménagères et assimilées.
- le contrat de territoire en cours.
- les exigences du Grenelle de l'environnement et du développement durable.

Organisation :

Traitée en commission « Urbanisme Habitat Patrimoine », la démarche dans son ensemble a été conçue selon 3 étapes, dont seule la première est prise en charge par le CDEG :

- 1 – Analyse de l'existant, prise de connaissances des retours d'expériences de plusieurs collectivités territoriales engagées dans le compostage domestique (prise en charge par le CDEG).
- 2 – Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique sur tout ou partie du territoire de la CCEG (Décision et prise en charge par la CCEG).
- 3 – Lancement concret d'une action expérimentale de compostage domestique (Décision et prise en charge CCEG).

Méthode de travail :

Après avoir identifié les limites du problème à traiter et défini un plan d'action, une enquête auprès de plusieurs collectivités a été confiée à une stagiaire universitaire, selon le plan de travail suivant :

- 1) prise de connaissance avec la CCEG, analyse des documents de présentation de l'intercommunalité et des communes la composant.

- 2) liens avec les collectivités territoriales, Département, Région. Prise de connaissance du projet de plan départemental d'élimination des ordures ménagères.
- 3) analyse des documents disponibles dont en particulier le compte rendu du colloque ADEME du 9 / 11 / 07.
- 4) identification des collectivités et personnes à rencontrer.
- 5) élaboration d'un plan d'entretien.
- 6) prises de contacts, visites, entretiens, questionnements.
- 7) élaboration des rapports de visites et d'un rapport final de synthèse
- 8) présentation au CA du CDEG.

Le stage d'une durée de 2 mois (août et septembre 2008) a été effectué par Mlle Maëva GAUDIN, sous encadrement CDEG de Claude BORD référant de la commission « Urbanisme Habitat Patrimoine ».

Membres de la commission Urbanisme Habitat Patrimoine :

- ANDRE Gérard.
- BESNIER Daniel.
- BORD Claude.
- CHAUVIN Frédérique.
- CORBIN -GRUNER Aude.
- DURAND Julien.
- GENDER Catherine.
- JACQUES Béatrice
- LERAY Hubert.
- LEROY Jacky.
- MADOUAS Hervé.
- MARCHAND Joseph.
- MARTIN Alain.
- MENET Didier
- PELE Jean.
- POULIZAC Marcel.
- PRIOU Alain.
- SOL Emilie
- TENDRON Daniel.

Liste des principaux contacts *

CONSEIL ET EXPERTISE:

- Marc JANIN - **ADEME** - Délégation-Pays-de-la-Loire
5, boulevard Vincent Gâche - BP 90302 44203 NANTES CEDEX 02
Tél : 02 40 35 80 18 Fax : 02 40 35 27 21
Mél : marc.janin@ademe.fr
- Virginie LANGLOIS SUBILEAU – Directrice de recherche
Institut Universitaire de Technologie de La Roche-sur-Yon Département génie
biologique
18, boulevard Gaston Defferre 85000 la Roche/Yon FRANCE
virginie.langlois@univ-nantes.fr
- Annie RESSE – CEMAGREF Rennes
Tél. 02 23 48 21 48
annie.resse@cemagref.fr

COLLECTIVITÉS ENQUÊTÉES:

- Christophe JOBERT, Responsable du service environnement
Communauté de Communes de la Région de BLAIN
1, avenue de la gare - B.P 29 – 44130 BLAIN
Tel : 02 40 79 09 92
- Mehdi CHAPERON, Responsable du service Déchets
Communauté des Commune du Canton de Mortagne-sur-Sèvre
Pôle du Landreau - Rue Johannes Gutenberg - BP 55 - 85130 La Verrie
Tél : 02.51.63.06.06 - Fax : 02.51.65.23.95
contact@cc-canton-mortagne-sur-sevre.fr
- Michael ANNONIER, Directeur général des services
Gaelle BOURCIER, Directrice des services techniques
Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen pour l'élimination des ordures ménagères (SMSEV)
85420 Oulmes. Tél. 02 51 50 75 35. Fax : 02 51 50 78 65.
mickael.annonier@smsev.com ; gaelle.bourcier@smsev.com
- Thomas BAIN, responsable service déchets
SICTOM Loir et Sarthe
1, allée du Moulin, 49125 Cheffes,
tél. : 02-41-37-56-82, télécopieur : 02-41-37-56-88
t.bain@orange.fr

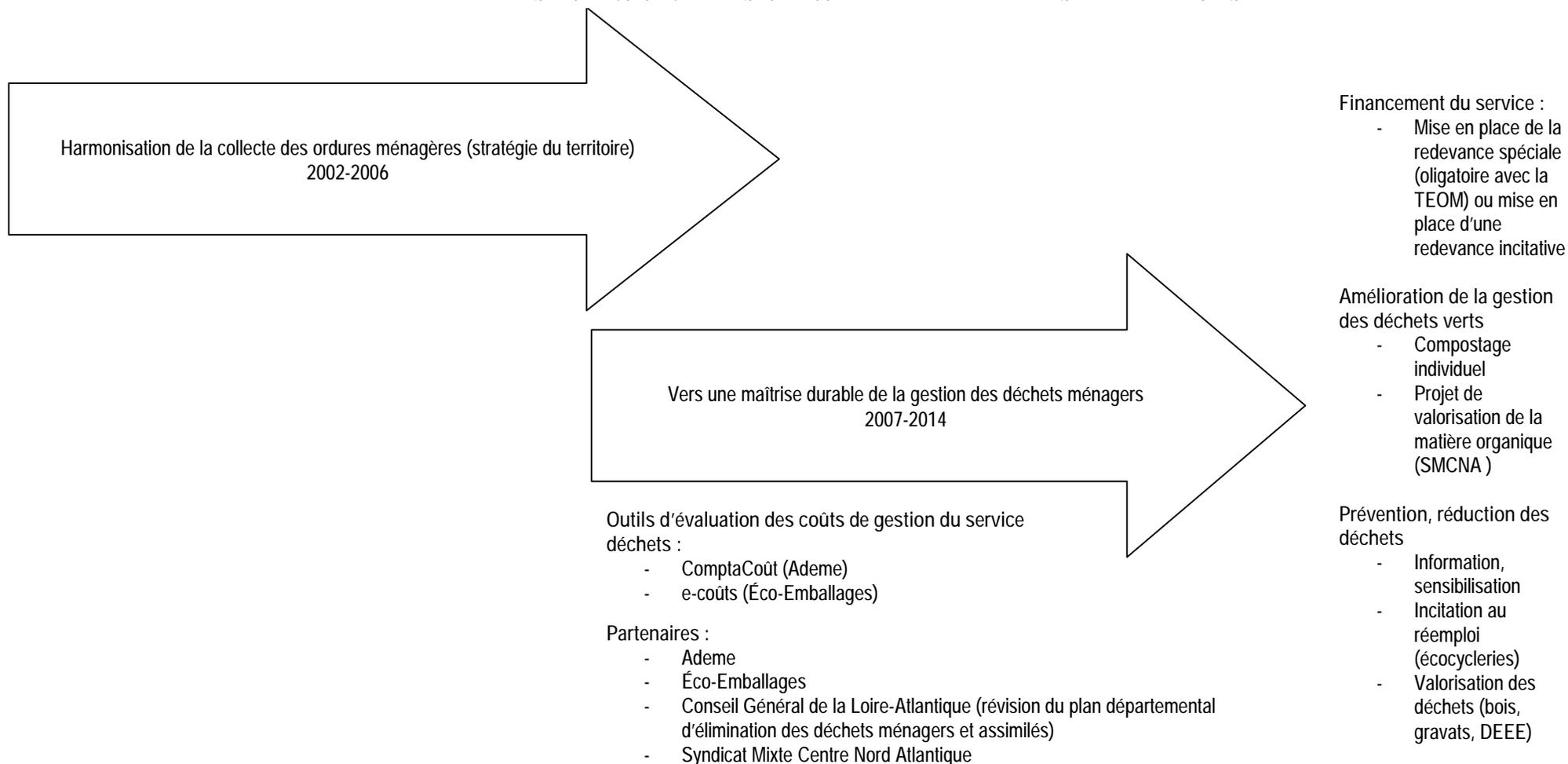
Sophie BADTS, direction des déchets
Communauté Urbaine Nantes Métropole
2 cours du Champ-de-Mars, 44923 Nantes Cedex 9
tél. : 02.40.99.92.16
- Célia GUERIN, [Responsable du service "études" au sein du service des déchets
Communauté d'Agglomération CAP ATLANTIQUE
3, avenue des Noëlls BP 64 44503 La Baule Cedex](#)
tél: 02.51.76.96.16
Celia.Guerin@cap-atlantique.fr
- Nathalie CASTRE, Responsable du service Environnement
Communauté de Communes de Pouancé-Combrée
13 place de la Madeleine 49420 POUANCE
Tel : 02 41 92 35 19 - Fax : 02 41 92 76 97
E-mail : coccinette@wanadoo.fr

** plusieurs contacts téléphoniques complémentaires ont été réalisés auprès de collectivités insuffisamment avancées dans le compostage domestique pour pouvoir délivrer des informations exploitables.*

Programme d'action de la CCEG : 2002-2006 et 2007-2014 (document transmis par les services de la CCEG)

CCEG : gestion et financement de l'élimination des déchets ménagers

- Étude d'harmonisation du service public de gestion des déchets ménagers par Service Public 2000 (scénarios de collecte des déchets et passage du service de collecte en régie)
- Conseil de Communauté du 23 février 2005 : vote sur les choix d'évolution du service :
 - o Collecte hebdomadaire généralisée des ordures ménagères en porte à porte.
 - o Maintien de la collecte sélective des déchets ménagers (verre, papier, emballages) en apport volontaire avec un maillage des Points Recyclage renforcé en densité.



Sigles utilisés

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- CCEG Communauté de communes ERDRE et GESVRES.
- CDEG Conseil de développement ERDRE et GESVRES.
- CEMAGREF Centre d'étude de la machine agricole, des génies ruraux et des procédés frigorifiques.
- CET Centre d'enfouissement technique.
- C 0,5 Fréquence de collecte toutes les 2 semaines.
- C 1 Fréquence de collecte une fois par semaine.
- C 2 Fréquence de collecte 2 fois par semaine.
- DEV Déchets des espaces verts.
- DMA Déchets ménagers et assimilés.
- DVJ Déchets verts de jardin.
- EPCI Etablissement public de coopération intercommunale.
- FFOM Fraction fermentescible des ordures ménagères.
- IUT Institut universitaire de technologie.
- OM Ordures ménagères.
- OMR Ordures ménagères résiduelles.
- MODECOM Méthode de caractérisation des ordures ménagères.
- PAP Porte à porte.
- PAV Point d'apport volontaire.
- PDEDMA Plan départemental d'élimination des ordures ménagères et assimilées.
- REOM Redevance d'enlèvement des ordures ménagères.
- SICTOM Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagère.
- SIVOM Syndicat intercommunal de valorisation des ordures ménagères.
- SMCNA Syndicat mixte Centre Nord atlantique.
- SMSEV Syndicat mixte du Sud Est vendéen.
- TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- TGAP taxe générale sur les activités polluantes.

Enquête sur le compostage domestique des fermentescibles d'ordures ménagères

Rapport de stage de Mlle Maëva GAUDIN diplômée Master 1 « Gestion et Administration publiques, spécialité Politiques publiques » Faculté de Droit et Sciences politiques de l'Université de Nantes.

ENQUÊTE SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE DES FERMENTESCIBLES D'ORDURES MÉNAGÈRES.

*Rapport de stage réalisé par Mlle Maëva GAUDIN diplômée Master I en
« Gestion et Administration publiques, spécialité Politiques publiques »
Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes.*



Travaux réalisés dans le cadre d'un stage effectué du 4 août au 30 septembre 2008

Sous la direction de:

- **M.Hervé HUBERT**, président du conseil de développement
- **M.Claude BORD**, référent de la commission habitat urbanisme du conseil de développement

Sommaire

Quelques définitions...	p 13
Introduction et présentation de la mission	p 14
Remerciements	p 15
<u>Première Partie: Raisons d'agir et propositions</u>	p 16
I. Le contexte de la CCEG	p 17
II. Pourquoi miser sur le compostage domestique?	p 19
<u>Deuxième Partie: Enseignements et préconisations pour le développement d'une politique de promotion du compostage domestique</u>	p 23
A. Le compostage au sein de la gestion domestique des biodéchets	p 24
B. Envisager et préparer une opération de compostage domestique	p 28
C. Changer les habitudes par l'information et la communication	p 30
D. Le compostage individuel, une démarche collective	p 33
E. Évaluer dans une dynamique de projet	p 35
F. Un outil au service de la maîtrise des coûts	p 36
Tableau comparatif des expériences menées par les collectivités enquêtées	p 42
<u>Troisième partie: Schémas récapitulatifs des expériences menées par les collectivités enquêtées:</u>	p 44

Annexes

Quelques définitions

Les ordures ménagères (OM)	Déchets qui entrent dans le cadre des tournées de ramassage organisées par les collectivités.
Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	Ordures restant à éliminer lorsque l'on a trié les déchets recyclables et, s'il y a lieu, les déchets compostables.
Les déchets ménagers et assimilés (DMA)	Incluent les ordures ménagères produites par les ménages et les déchets produits pas les activités économiques (industriels, commerciaux ou artisanaux) qui ont les mêmes types de résidus que ceux rencontrés dans les déchets ménagers.
Les biodéchets	catégorie des déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.
Les déchets fermentescibles	déchets composés exclusivement de matière organique non synthétique.
Les déchets verts	déchets fermentescibles issus des activités d'entretien et de renouvellement des espaces verts publics et privés. On distingue les déchets verts desjardins (DVJ) des particuliers et les déchets d'espaces verts (DEV) des espaces verts collectifs publics ou privés)..

Le compostage	procédé de dégradation contrôlée de matière fermentescibles en <u>présence d'oxygène</u> produisant du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stabilisé riche en composés humiques: le compost.
Le compost	produit d'une qualité donnée issu du compostage des matières fermentescibles

- **CET** = Centre d'Enfouissement technique
- **Collecte au PAP**: porte à porte
- **Collecte par PAV** : par points d'apport volontaire
- **REOM** = Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TEOM** = Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Introduction et Présentation de la mission

- ✓ Le constat principal à l'origine de ce travail réside dans l'augmentation des déchets produits par les ménages. Corrolairement, **la facture de gestion des déchets ne cesse de s'alourdir**. L'enjeu est donc à la fois environnemental et financier; et la réflexion doit s'inscrire dans une perspective de développement durable qui “répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”.

- ✓ Plusieurs voies existent pour remédier à ce phénomène. Il s'agit principalement de la **prévention** des déchets, de la **collecte sélective** et de la **valorisation** des constituants de nos poubelles. Dans ce rapport, nous nous sommes concentrés sur la **valorisation de la partie fermentescible des ordures ménagères à travers le procédé du compostage domestique**. Mais il convient de préciser d'emblée la nécessaire complémentarité des réponses à apporter. A l'instar de la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée, nous pensons que le compostage domestique peut constituer *“une porte d'entrée pour la mise en place d'une politique plus globale de prévention des déchets.”*

- ✓ Ce rapport est le fruit d'un stage proposé par le Conseil de Développement et co-dirigé par son président M.Hervé Hubert et M. Claude Bord de la commission habitat et urbanisme. Notre objectif est d'**ouvrir la voie d'une réflexion commune sur la gestion des biodéchets**, engageant tous les acteurs de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. En effet, tout le monde a intérêt à voir la production de déchets diminuer. Nous nous sommes attachés à collecter un maximum d'informations, et de données quantitatives et qualitatives à travers une enquête menée auprès de plusieurs collectivités territoriales de la région. Les expériences de compostage domestique qu'elles ont mises en oeuvre nous ont permis de tirer certains enseignements qui seront utiles, à notre sens, à la discussion sur l'opportunité du développement du compostage domestique sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

- ✓ **L'angle d'attaque:** Le développement du compostage domestique sur le territoire d'Erdre & Gesvres peut-il permettre une meilleure gestion des déchets, et contre-balancer les effets de l'augmentation constante de la production des déchets et de leur coût de traitement? Dans quelle mesure? Que peut-on attendre de cet outil? Peut-on identifier des éléments déterminants de réussite d'une telle politique?

Remerciements

- ✓ Nous souhaitons remercier cordialement l'ensemble des collectivités qui ont bien voulu répondre à nos questions, et partager leurs expériences. Les agents que nous avons rencontrés ont fait preuve d'une disponibilité et d'une générosité indispensables à notre démarche.
- ✓ En tant que stagiaire pour le Conseil de développement de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, ma reconnaissance s'adresse à M. Claude Bord, référent de la commission Habitat et Urbanisme et M. Hervé Hubert, président du Conseil de Développement, qui ont conjointement dirigé et suivi ce travail.
- ✓ Je tiens par ailleurs à remercier Marie Merciéca, responsable du service environnement de la CCEG pour les informations qu'elle m'a transmises, ainsi que Marie Brazeau, animatrice du Conseil de Développement, pour ses conseils précieux et l'attention qu'elle a portée à mon travail.
- ✓ Enfin, je n'oublie pas M. Marc Janin, responsable des Déchets des Collectivités au sein de la Délégation Régionale de l'ADEME - Pays de la Loire.

Première partie :

Raisons d'agir et Propositions

1. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE DE LA CCEG

• Un territoire essentiellement rural, en cours de périurbanisation

La population est estimée à 52000 habitants pour 12 communes avec une densité d'environ 1 habitant/hectare. La forte croissance démographique est essentiellement due à un solde migratoire important, notamment des urbains. Le parc des logements est estimé à 19000 logements dont 433 logements collectifs sociaux soit seulement 2,5% d'habitat vertical. On assiste à un développement accéléré de la population caractéristique d'un espace péri-urbain. À noter que près de 2/3 des actifs travaillent sur le territoire de Nantes Métropole et que la population est plus jeune que la moyenne départementale.

Idées clé:

- Un habitat essentiellement pavillonnaire, propice aux pratiques de gestion domestique des biodéchets
- S'appuyer sur une tradition rurale du compostage en tas: expérience qu'il convient de capitaliser et de revitaliser
- Proposer aux plus "urbains" et aux plus jeunes des solutions adaptées à leur mode de vie (composteurs individuels, compostage de quartiers...) et les accompagner dans la démarche

• La gestion des déchets au coeur de la CCEG

La CCEG est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle organise la collecte des DMA par le biais d'un marché public avec le prestataire de service VEOLIA. Chaque foyer est désormais équipé de conteneurs individuels. La dotation, l'échange et la répartition des bacs sont assurés en régie.

La compétence en matière de traitement des déchets a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique qui gère 5 communautés de communes (120000hab). Le traitement s'effectue par enfouissement au Centre d'Enfouissement Technique des Briuelles à Treffieux. Bien qu'un arrêté préfectoral en mars 2007 ait étendu sa capacité, il ne constitue pas une solution pérenne pour le traitement des déchets. Sa durée de vie est prévue jusqu'en 2018 soit dans 10 ans.

Quelques données en 2007

La CCEG produit plus de 37 % des déchets enfouis au CET des Briuelles: 13796tonnes

- collecte des OM => 989 422 €pour le prestataire VEOLIA
- traitement des OM => 659 191 €de participation pour le SMCNA

La gestion des déchets représente presque 13% du budget de la CCEG en 2007 .

Les Ordures Ménagères concentrent 52% des dépenses de fonctionnement du Service Environnement. Il est donc crucial de s'attaquer à leur composition.

Une intercommunalité récente.

La gestion des déchets sur un tel territoire et pour une telle population (4ème intercommunalité du département) n'est pas une entreprise facile. Actuellement, les deux orientations prioritaires du service "environnement" de la CCEG concernent:

- **l'amélioration de la collecte sélective:** le tri s'opère par Points d'apport volontaire (PAV). Il s'agit de trier plus et de trier mieux: on a constaté en 2007, 13% de refus de tri, c'est-à-dire de déchets non recyclables dans ces PAV.
- **l'optimisation de la gestion financière des services.**

Si l'on se réfère aux enquêtes menées, il paraît nécessaire de concevoir le compostage domestique comme complémentaire (et non pas concurrent ni périphérique) des démarches entreprises par les services techniques en matière d'amélioration de la collecte sélective et d'optimisation du service.

- Pour le **Syndicat Mixte du Sud Est vendéen**, le compostage domestique a servi de pierre angulaire à une refonte globale du service de gestion des déchets.
- Pour le **SICTOM Loir et Sarthe**: le compostage domestique a été pensé comme une filière à part entière dans la modernisation du service des déchets (mis en place au même titre que la collecte sélective en porte à porte, accompagné d'une conteneurisation avec bac à puces dans le cadre d'une tarification incitative)
- Medhi Chaperon, responsable des déchets de la Communauté de Communes du Canton de **Mortagne sur Sèvre** soulignait que le compostage individuel avait été élaboré *"comme un outil complémentaire s'inscrivant en parfaite cohérence avec la politique globale de la communauté de communes en matière de déchets."*

Le compostage domestique peut constituer un levier d'optimisation pleinement intégré à la réflexion sur le service de gestion des déchets.

Du fait de sa construction récente et de sa proximité avec la Communauté Urbaine de Nantes, la CCEG souffre d'un certain **déficit d'identification au territoire** de la part des habitants. Envisager la mise en place du compostage domestique, c'est construire un projet commun autour d'une préoccupation qui concerne tous les habitants et au quotidien. C'est l'occasion de donner du sens à la proximité – moins évidente pour les citoyens au niveau de l'intercommunalité – et de réunir autour de valeurs partagées: consommation responsable, solidarité environnementale... Ce projet peut apporter un plus pour le "vivre ensemble".

2 - POURQUOI MISER SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE?

On identifie généralement trois motivations principales à l'action des collectivités locales en faveur du développement du compostage domestique sur leur territoire:

- **la conformité avec la législation en vigueur**
- **la préservation de l'environnement**
- **la maîtrise des coûts de traitement des Ordures Ménagères**

Toutes les collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets ont à composer avec ces impératifs pour garantir un développement durable sur leur territoire.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

“La croissance démographique rapide sur Erdre & Gesvres nécessite de repenser les modes de gestion environnementale résidentielle en terme de déchets.”

“Les échéances des marchés publics seront l’occasion de réorganiser et améliorer le service rendu aux usagers: les pistes concerneraient l’évolution des modes de collecte des déchets ménagers ainsi que des emballages ménagers, l’amélioration des dotations en bacs de tri auprès des ménages.”

“L’élargissement du tri sera un enjeu majeur qui pourrait voir un développement des campagnes d’incitation au tri, la mise en place de nouvelles filières de valorisation, l’organisation du compostage individuel.”

A – LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LE CONTEXTE POLITIQUE

S'adapter aux évolutions de la législation.

La Loi du 13 juillet 1992 définit 4 objectifs formant le socle fondamental de la politique des déchets: **réduction, réemploi, recyclage, traitement.**

La circulaire 28 avril 1998: incite à extraire des OM les matériaux recyclables, les matériaux fermentescibles et les produits électriques et électroniques en fin de vie.

La circulaire 28 juin 2001: préconise de favoriser le compostage domestique pour les foyers ruraux et péri-urbains.

Les priorités du Plan départemental d'élimination des déchets révisé¹:

- Réduire la quantité de déchets mis en décharge dans le cadre du service public, (qui ne devraient contenir que 20% de matière organique à l'horizon 2018) notamment par la

Quelques principes essentiels

- **le principe de proximité:** limiter le transports des déchets et les traiter au plus près possible de leur lieu de production
- **la valorisation des déchets:** privilégier toute opération visant à obtenir à partir d'eux des matériaux réutilisables ou de l'énergie: réemploi, recyclage, retour au sol...
- **le principe de responsabilité partagée:** entre le producteur des produits, pour ce qui concerne la gestion de leur fin de vie, les producteurs des déchets eux-mêmes et les collectivités qui organisent la gestion de ceux que produisent les ménages.

prévention à la source et le développement de pratiques comme le *compostage domestique* conçu comme un *“axe fort”*. **“Le plan fixe comme objectif d'équipement et de pratique effective du compostage d'ici 2013 de 50% des foyers qui disposent d'un terrain permettant de composter”**.

- Augmenter le recyclage et la valorisation organique.
- Modifier les habitudes de consommation des ménages

Nous noterons que le PDEDMA est opposable aux EPCI.

¹ Le PDEDMA adopté en 2003 a été révisé courant 2007 et doit être définitivement approuvé au 1er trimestre 2009 par le Conseil Général.

Anticiper le changement et le durcissement de la législation

La directive 1999/31/CE du 26 avril 1999 a fixé un objectif de réduction des quantités de déchets municipaux biodégradables mis en décharge. En dépit de l'augmentation de la population, les déchets organiques municipaux admis dans les centres de stockage devraient passer de 7,4 millions tonnes en 2002 à 6,5 millions de tonnes en 2015.

Les travaux du Grenelle de l'Environnement ont souligné la nécessité d'amplifier les "efforts de responsabilisation des citoyens". En outre, le projet de Loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a récemment été adopté en première lecture.

Conclusions de la table ronde sur les déchets du Grenelle Sont notamment envisagés:

- l'augmentation de la taxe sur les décharges TGAP – actuellement 10€/tonne
- l'instauration d'une tarification incitative obligatoire avec une part variable (pour responsabiliser et une part fixe (pour l'équité)
- le renforcement des moyens pour le compostage domestique

À noter que la tendance est aux bonus-malus (**logique d'éco-conditionnalité**). Ainsi, l'absence de mesures de réduction des déchets produits peut s'avérer à l'avenir un choix de plus en plus coûteux.

On peut envisager en outre une **règlementation de plus en plus restrictive de la mise en décharge**. À ce titre le Conseil Economique et Social rappelle que "Le but fixé en 2007 est de réduire progressivement le tonnage d'ordures ménagères incinérées ou mis en décharge en passant de 290 kg par an et par personne à 250 kg en 2012, puis à 200 kg à l'horizon de 2017."

Saisir les opportunités:

L'ADEME – l'Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – accompagne et subventionne les collectivités qui s'engagent dans la voie du compostage domestique. Le **Plan National de soutien au compostage domestique** lancé en novembre 2007 prévoit le **triplement de l'effort** inscrit dans le contrat de plan Etat-ADEME. Des responsables régionaux sont disponibles pour les collectivités, ils fournissent notamment une aide à la décision. L'ADEME facilite également l'échange de bonnes pratiques entre collectivités. Le Plan tire les enseignements des opérations déjà mises en oeuvre en France et vise à rendre les politiques de compostage domestique plus performantes, en insistant notamment sur la recherche, l'évaluation, ou encore la formation de maîtres-composteurs pour accompagner les habitants... Outre le fait de constituer un facteur de réussite, **innover et mettre l'accent sur les thématiques privilégiées par le Plan national** pourrait faciliter l'obtention d'un soutien de la part de l'ADEME.

Soutien technique et financier de la démarche avec:

- un taux d'aide de 20% sur le volet « équipement »
- un taux d'aide de 50% sur le volet « actions de communication et de formation » et aides à la décision.

"Pour les postes de maîtres composteurs, des soutiens pourront être obtenus dans le cadre des 7 000 nouveaux emplois aidés dans le secteur environnement."

Plan National de Soutien au Compostage domestique

B- QUE PEUT-ON ATTENDRE DU DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE?

Inséré dans une politique globale, le compostage domestique peut avoir de multiples impacts positifs sur le territoire de la CCEG.

Une logique gagnant-gagnant entre la collectivité et les habitants:

► pour la collectivité

- ✓ Réduction des tonnages d'Ordures Ménagères à traiter
- ✓ Moins de matières organiques dans les OM. Or, la matière organique conduit par sa dégradation à la production de lixiviats (jus de décharge) qui nécessitent un traitement avant rejet dans le milieu naturel. Ce processus est contraignant et coûteux.
- ✓ Anticipation de la saturation du CET de Treffieux. Sa durée de vie est estimée à jusqu'en 2018 soit dans 10 ans
- ✓ Démarche facile à mettre en place et génératrice d'implication et de dynamisme pour une réflexion/optimisation du service de collecte des déchets.
- ✓ Une meilleure connaissance des habitudes des citoyens en matière de production et gestion des déchets. Les enquêtes préalables à la mise en oeuvre du compostage domestique et les enquêtes de satisfaction fournissent une base de données intéressante pour les services.

► pour l'utilisateur

- ✓ Produit son propre compost de manière gratuite
- ✓ Une consommation responsable peut se traduire par un gain en terme de pouvoir d'achat (consommation de produits locaux, potager...)
- ✓ À long terme, l'utilisateur peut voir sa facture diminuer, du fait d'une maîtrise des coûts, et notamment si la mise en place du compostage domestique s'accompagne d'un passage à la redevance incitative.
- ✓ Valorisation personnelle pour l'accomplissement d'un geste éco-citoyen.

Les avantages écologiques:

- ✓ Mettre le citoyen au coeur de la gestion des déchets et l'engager dans une “spirale de responsabilité citoyenne”:
tri + valorisation des déchets + compostage + consommation intelligente + retour au sol
- ✓ Une gestion à la source d'une partie des déchets est une occasion de favoriser la prévention
- ✓ Amélioration de la collecte sélective: au quotidien, le compostage domestique incite au geste de tri. Sur le territoire de la CCEG en 2007, le refus de tri (erreurs commises par les habitants) avoisinait les 13%: c'est un taux élevé pour une collecte en PAV.
- ✓ La gestion domestique d'une partie des déchets: ce sont autant de déchets qui ne seront pas transportés. Si l'on parvient à optimiser les circuits de collecte ou à en diminuer la fréquence, cela permet de réduire les gaz à effet de serre liés au transport.
- ✓ Amélioration des qualités biologiques du sol par l'apport d'un compost.
- ✓ L'utilisation de matières fertilisantes naturelles limite l'usage d'engrais chimiques. Il faut 2,5 tonnes de pétrole pour faire 1 tonne d'engrais.

Un plus pour le “vivre ensemble”:

- ✓ Monter un projet à l'échelle de la Communauté de Communes en faisant “participer” de multiples acteurs.
- ✓ Meilleure identification de la Communauté de communes, de son rôle et de ses compétences.
- ✓ Réunir autour de valeurs pour renforcer la cohésion entre territoire et habitants
- ✓ Satisfaction des habitants, de plus en plus réceptifs aux arguments environnementaux. L'image de la collectivité en sort grandie.

Les risques d'incompréhension:

Nous avons fait état de nombreux impacts potentiels du compostage domestique. Toutefois, il convient de prendre la mesure de l'investissement humain et financier nécessaire. Il ne s'agit pas de se décharger de la gestion d'une partie des déchets mais de prôner une responsabilité partagée. En outre, les impacts ne se font réellement ressentir que sur le moyen terme. Ce qui nécessite patience et confiance dans une action qui se veut pérenne, ainsi qu'un portage politique fort.

Nous nous attacherons, dans la seconde partie de ce rapport, à synthétiser les enseignements tirés des enquêtes que nous avons réalisées.

Deuxième partie:

Enseignements et préconisations pour le
développement d'une politique de
promotion du compostage domestique

A. LE COMPOSTAGE AU SEIN DE LA GESTION DOMESTIQUE DES BIODÉCHETS

1) la gestion domestique des biodéchets: des méthodes complémentaires

La **gestion domestique** des déchets organiques désigne l'ensemble des actions que peut entreprendre un ménage pour traiter et réutiliser ses déchets à la maison, et au jardin. On relève généralement les pratiques traditionnelles suivantes:

- Compostage
- Paillage
- Alimentation animale
- Brûlage à l'air libre ou en cheminée

Ces pratiques doivent évidemment se conformer à la réglementation et aux exigences environnementales et sanitaires.

La gestion domestique des biodéchets est une **réalité qu'il est nécessaire de prendre en compte**. Elle existe souvent avant la mise en place d'une politique de promotion du compostage domestique. Certaines enquêtes ont démontré qu'en zone rurale, **jusqu'à 50% des déchets de cuisine et 70% des déchets verts** n'étaient pas présentés à la collecte ni emportés à la déchetterie du fait de ces pratiques traditionnelles. Il est donc important de:

- **Recenser les pratiques existantes:**
 - quelles sont les pratiques encore en vigueur?
 - quelle est l'ampleur du phénomène par type d'habitat?
 - comment évoluent les pratiques avec le temps?...

L'ADEME propose un questionnaire d'enquête et un tableur pour analyser les résultats.
- **Encourager ces pratiques:** Denis Mazaud, responsable de l'ADEME, soulignait que "l'absence totale de prise en compte des pratiques existantes à l'occasion de la communication autour du nouveau service incite à les abandonner, à les ranger au titre d'activités ringardes et dépassées."²
- **Proposer une offre variée qui corresponde aux modes de vie de publics divers:**
 - Un ménage pratiquant le compostage en tas depuis des années a-t-il besoin d'un composteur?
 - Un jeune couple citadin accédant à une maison avec jardin n'a-t-il pas besoin de davantage d'accompagnement dans sa pratique nouvelle du compostage domestique?...

2) le compostage domestique, un savoir-faire avant tout

- **Définition:** Le compostage peut être défini comme un procédé de dégradation contrôlée de matière fermentescibles en présence d'oxygène produisant du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stabilisé riche en composés humiques: le compost.

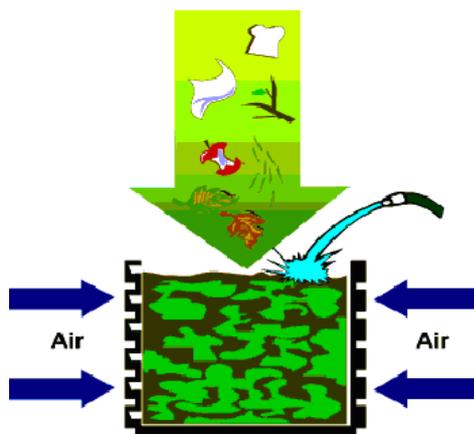
² <http://www.ademe.fr/travail/BioLoQual/Documents/NoteADEME1.pdf>

C'est le type de transformation que l'on peut observer en forêt, où les feuilles, le bois mort se décomposent lentement pour se transformer en humus. (Source: Bio-Eco Conseil). Il permet de retirer la partie fermentescible des ordures ménagères de la collecte afin de les traiter au sein du foyer. On parle alors de **valorisation des déchets** dans la mesure où ce procédé produit un compost (amendement organique naturel et gratuit) dont l'utilisation permet aux ménages d'améliorer les qualités du sol de leur jardin.

- Il s'agit d'une **technique très simple**, mais qui **nécessite une attention particulière**. En effet, la bonne conduite du compostage et la qualité du compost dépendent avant toute chose du soin apporté par l'utilisateur.

 Le bon geste réside dans un **mélange équilibré** de déchets secs et de déchets humides, de matières ligneuses et de matières azotées, et un **brassage régulier**. Il est parfois **nécessaire d'arroser** le processus.

-  **Le compostage est un processus aérobie (en présence d'air). Il est donc nécessaire d'aérer régulièrement la préparation**
- Pour éviter les nuisances (odeurs désagréables, animaux...)
 - Pour éviter la surproduction de méthane (gaz à effet de serre 20 fois plus nuisible que le CO₂)



La **prévention de ces désagréments** passe nécessairement par l'accompagnement et le suivi des usagers dans leur pratique du compostage.

- ✓ Il est souvent souhaitable de **diversifier les actions de promotion du compostage** pour en multiplier les effets: composteur en bac, compostage en tas, lombricomposteurs, compostage collectif...

Communauté de communes de POUANCÉ-COMBRÉE

Visant la **“promotion d'une démarche plutôt que d'un outil”**, la communauté de communes s'est attachée à valoriser toutes les méthodes de compostage au moyen d'une bonne campagne de communication. Pour 11000 habitants, seulement 200 composteurs ont été distribués, ainsi que 200 plans de fabrication. Mais, **en 10 ans, la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée a réduit de 50 % la part des OM enfouie en Centre de stockage des déchets ultimes.**

3) Le choix du compostage en bac: les différentes formules de promotion

L'équipement en composteurs d'une majorité de foyers demeure tout de même dans la majorité des cas un facteur déterminant, de par son caractère incitatif, de la réduction des tonnages à gérer par la collectivité. C'est pourquoi, de nombreuses collectivités ont fait le choix d'une promotion du compostage individuel en bac.

LE COMPOSTAGE EN BAC

Avantages	Limites
Faible encombrement Réduction de la nuisance visuelle	Ne convient que pour les petits volumes
Processus à l'abri des aléas climatiques, des animaux...	Il faut parfois s'équiper de plusieurs composteurs
Effet incitatif du bioseau fourni avec le composteur. Dans la cuisine, il sert de "rappel" aux particuliers.	Nécessite davantage de contrôle et d'intervention du particulier sur le processus
Le compostage peut être plus rapide	Le brassage est difficile dans un composteur

Là encore, différentes formules de promotion sont à exploiter de manière complémentaire:

- Fournir des composteurs
- Encourager la fabrication personnelle grâce à la distribution de plans de montage et l'organisation d'ateliers conseils
- Subventionner l'achat de composteur par le particulier lui-même, en établissant un partenariat avec une jardinerie locale par exemple.

L'acquisition et la fourniture de composteurs par la collectivité:

- Gratuitement ou moyennant une participation financière du particulier?
- Une majorité de collectivités requiert une **participation financière** de l'utilisateur, inférieure au coût d'un composteur sur le marché (allant de 15 à 23€), notamment dans un souci d'**amoindrissement des dépenses** pour la collectivité:

Exemple:

Schéma de financement du composteur sur la communauté de communes de Mortagne sur Sèvre:

Communauté de communes:	1/3	} prix du composteur
Conseil Général:	1/3	
Particulier:	1/3	

- Certaines collectivités considèrent que la participation financière du particulier est un facteur efficace de **responsabilisation de l'utilisateur**. L'idée avancée est que ce dernier serait plus à même d'utiliser à bon escient son composteur s'il en avait financé une partie. Or, **dans les faits**, on remarque que ce n'est pas un facteur déterminant d'une bonne utilisation du composteur. Même lorsque les particuliers ont participé financièrement à l'acquisition du composteur, il est possible qu'ils l'utilisent peu, mal, et abandonnent. **D'où l'importance, beaucoup plus déterminante du suivi et de l'accompagnement des usagers.**

- On remarque globalement une **meilleure performance du dispositif lorsque le composteur est fourni gratuitement** par la collectivité: (taux d'équipement pouvant être jusqu'à deux fois plus important). C'est le choix opéré par Nantes Métropole, Cap Atlantique et le Syndicat mixte du Sud Est Vendéen. L'idée c'est "*d'intégrer le compostage comme filière de gestion des déchets à part entière*". Dès lors, le composteur est mis à disposition gratuitement au même titre que les bacs. La responsabilisation peut passer alors par la signature d'une convention entre la collectivité et le ménage.

- Obligatoire ou volontaire?

La règle de base est la distribution de composteurs **sur la base du volontariat** des ménages. L'expérience du Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen (SMSEV) fait **exception en imposant aux ménages l'équipement en composteur** individuel. C'est-à-dire qu'à la livraison, les particuliers devaient justifier leur refus: pas assez d'espace, incapacité physique...

	SMSEV (44 communes)	Cap Atlantique (6 communes tests)	Nantes Métropole (2 communes tests)
Équipement en composteur	OBLIGATOIRE GRATUIT	VOLONTAIRE GRATUIT	VOLONTAIRE GRATUIT
Taux d'équipement des foyers potentiels (= avec jardin)	95%	41%	54%

NB: Le taux d'équipement dans le cas du SMSEV est surprenant. On voit grâce au tableau ci-dessus qu'une **volonté politique forte est encore plus déterminante que la gratuité** du composteur. Les élus ont été jusqu'au bout en assumant le compostage domestique comme une filière à part entière et donc obligatoire comme les bacs...

B. ENVISAGER ET PRÉPARER UNE OPÉRATION DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Il ressort des documents de travail de L'ADEME et des entretiens réalisés, trois étapes importantes de la préparation d'une opération de promotion du compostage domestique:

- **poser un constat et un diagnostic initial**

La première phase est une phase de réflexion, de développement des connaissances et de recensement. Il s'agit principalement:

- **d'analyser l'existant** en matière de déchets de manière quantitative = *quel ratio produit en kg/hab* et qualitative = *quelle est la part de matière fermentescible dans la poubelle de l'habitant* (la FFOM³ d'une poubelle moyenne à l'échelle nationale est de 30% mais elle est généralement moindre en milieu rural)
- **de mieux connaître les pratiques de gestion domestique** des déchets
- d'analyser les variations de flux, notamment en fonction des saisons
- d'élaborer des statistiques de collecte: en s'interrogeant par exemple sur le taux de remplissage des bacs
- de réaliser une **première identification des personnes ressources et estimation des personnes intéressées par le compostage domestique**
 - ✓ Ce diagnostic permet de constituer une base de données précieuse pour une optimisation du service de gestion des déchets
 - ✓ Cette phase de réflexion peut être approfondie par la création d'un comité de pilotage.

- **fixer des orientations et des objectifs précis et chiffrés**

Les objectifs chiffrés s'expriment généralement en terme de:

- taux d'équipement: pourcentage des foyers équipés par rapport à la population totale ou par rapport à la population ciblée (ex: foyers disposant d'un jardin)
- tonnages d'OMR potentiellement détournables de la collecte.

La détermination d'objectifs précis est utile pour:

- ✓ affirmer une volonté politique claire de la part des élus
- ✓ évaluer: l'impact du compostage se mesurera au regard des objectifs fixés
- ✓ obtenir une subvention de l'ADEME: pour subventionner des opérations, l'ADEME demande de fixer des objectifs quantitatifs.

Selon Marc Janin, responsable de l'ADEME Pays de la Loire:

“On peut considérer que l'impact est significatif dès lors que l'on dépasse les 5 % d'ordures ménagères détournées”

³ Fraction fermentescible des ordures ménagères

- **une opération test**

Pour évaluer la pertinence et l'impact du compostage individuel, la collectivité peut déterminer et équiper un territoire d'expérimentation: une ou deux communes par exemple.

“Il s’agit, sur ces secteurs tests, de mesurer la réduction des OMR une fois le composteur mis en place. On procède ainsi à des suivis de tonnages collectés avant et après la distribution du composteur.”⁴

Intérêts de l'opération test:

- Permet de “prendre la température” en menant des enquêtes auprès des foyers équipés
- Tester ce qui fonctionne et ne fonctionne pas
- Un investissement faible
- Ce territoire d'expérimentation peut être cofinancé par l'ADEME
- Suscite l'intérêt des habitants des communes voisines, première sensibilisation par le “bouche à oreille”
- C'est ensuite au vu des résultats obtenus sur le secteur-test que la collectivité envisagera les différentes modalités d'extension de l'opération.

Plusieurs collectivités enquêtées ont opté pour un équipement progressif du territoire en le découpant par secteurs: secteur1, secteur 2, secteur 3... Ce qui permet de porter une attention particulière à chaque fois et non pas seulement sur le secteur-test.

NB: Les résultats observés sur les secteurs test sont toujours encourageants. Ils ne doivent pas donner suite à un relâchement de la part de la collectivité. En effet, on observe que les résultats obtenus sur les secteurs-test sont toujours supérieurs à ceux obtenus une fois l'opération généralisée.

⁴ Source Annie Resse, *Mieux gérer les biodéchets des ménages*, CEMAGREF

C. CHANGER LES HABITUDES PAR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- **Inciter un changement des pratiques: une démarche de prévention**

Chaque année un Français produit en moyenne 360 kilos de déchets par an, contre 320 il y a 10 ans et 180 il y a 40 ans. La production d'ordures ménagères par français a ainsi doublé en 40 ans et continue de croître à raison d'1 à 2% par an. Pourquoi? **L'augmentation constante de la production des déchets est un phénomène culturel.** Elle est liée à l'évolution de nos modes de vies et de consommation, **ce n'est pas une fatalité!** La réduction de notre production de déchets passe nécessairement par une **révolution culturelle visant au changement des comportements de chacun** en matière de production et de gestion des déchets. Pour insuffler un nouvelle culture, la collectivité doit miser sur une **politique de prévention.** Dans cette démarche, la collectivité sera d'autant plus crédible qu'elle commencera par faire elle-même ce qu'elle préconise. On parle souvent de **l'exemplarité de la collectivité** comme un facteur de changement. Concernant le compostage, il peut être intéressant symboliquement, mais également économiquement, pour la collectivité de développer le compostage des déchets des cantines ou d'autres organismes dépendant de la collectivité...

Le compostage s'inscrit dans une logique de prévention des déchets. En effet, les biodéchets compostés sont valorisés par un retour au sol et constituent autant de déchets qu'il ne faudra pas traiter, comme s'il n'avaient pas été produits. **L'information et la communication jouent un rôle primordial dans la prévention des déchets et pour la performance d'une politique de promotion du compostage domestique.** Le bon déroulement du compostage domestique, et par conséquent les économies potentiellement réalisables pour la collectivité, reposent essentiellement sur la motivation des particuliers.

→ **COMMUNIQUER POUR:**

- **Inciter à agir et lancer l'opération:** il faut un taux d'équipement important pour obtenir le détournement d'une partie conséquente des déchets.
- **Informier et former:** "les citoyens ne sont pas des experts!", il faut souvent leur apprendre la technique et le mode d'emploi du compostage.
- **Rappeler les bons gestes,** régulièrement et sur le long terme, afin qu'ils deviennent de simples réflexes
- **Porter un message politique:** Un changement des comportements ne peut reposer sur une logique purement technique. Il ne s'agit pas de culpabiliser mais de responsabiliser les particuliers. S'il est important d'inciter les particuliers à pratiquer le compostage, *il ne s'agit pas d'une simple campagne de commercialisation de composteurs.*

Les mots-clé de la communication:

- **Régularité:** pour prévenir le taux d'abandon. Équiper un foyer qui abandonne au bout de quelques mois la pratique du compostage est contraire à l'objectif de maîtrise des coûts.
 - **Proximité:** le compostage domestique est une filière de gestion particulière qui se déroule au sein du foyer. Il est nécessaire d'entrer (au sens figuré comme au sens propre) chez le particulier pour l'accompagner dans sa gestion quotidienne des déchets. En outre, la proximité permet de concevoir une stratégie de communication plus efficace et plus performante, notamment en distinguant les différents publics cibles, grâce aux résultats des enquêtes.
 - **Transparence:** communiquer sur les résultats des évaluations. Si l'on demande des efforts aux particuliers, ils sont en droit d'attendre un retour et de pouvoir comprendre si leur geste est utile et sinon, comment l'améliorer.
- **Les outils de communication**

Communication basique	Communication de proximité
Guide de compostage domestique	Remise en mains propres de documents
Bulletin ou lettre d'information	Courriers adressés personnellement au nom de chaque foyer
Réunions publiques	Démarchage et enquêtes au porte à porte
Articles de presse	Personnes ressources sur le terrain
Sites internet, outil vidéo	Numéro vert

Nous retiendrons également des outils de communication plus ponctuels: assises locales, visites de sites, animations scolaires et grand public, expositions, journées de l'environnement...

Certaines expériences menées par les collectivités enquêtées méritent d'être évoquées:

- ✓ Communauté d'agglomération Cap Atlantique: Durant les réunions publiques, un **jardinier de France** intervenait sous contrat avec la collectivité pour fournir une information beaucoup plus pertinente.
- ✓ Communauté de communes de Mortagne sur Sèvre: chaque bulletin sur le tri comportait un coupon de commande d'un composteur avec une **enveloppe pré-affranchie**
- ✓ La communauté de communes de Pouancé-Combrée a conçu un budget "communication-suivi" trois fois plus important que le budget "équipement" contrairement à toutes les collectivités enquêtées.

Pouancé-Combrée: Répartition des dépenses pour un budget total de 46 800 €

	Dépenses en €	Part du budget en %
Équipement	12 300	26,3 %
Communication, suivi	34 500	73,7 %

Constat : Économie réalisée grâce aux flux détournés : 52 300 €/an sur la base des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2006.

- **l'effet levier d'une communication de proximité:**

L'intérêt des particuliers pour le compostage domestique, que l'on mesure généralement au regard du taux d'équipement d'une population donnée, est étroitement lié à la campagne de communication/information menée par la collectivité.

Une étude réalisée par le CEMAGREF et l'IUT de la Roche sur Yon, sur commande de l'ADEME, a défini **deux degrés de communication**

- ✓ **La Communication basique**
- ✓ **La Communication de proximité**

Le tableau suivant explique le taux d'équipement de la population au regard de deux facteurs croisés: la gratuité ou non de l'équipement et le degré de communication.

Typologie	TAUX D'ÉQUIPEMENT (%)	
	COMMUNICATION BASIQUE	COMMUNICATION DE PROXIMITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Équipement gratuit 		
Semi-urbain grande agglomération		48 %
Péri urbain grande agglomération		33 %
Littoral	21 %	
Retro littoral	37 %	
Rural		40-62 %
<ul style="list-style-type: none"> • Équipement payant 		
Semi urbain	15 %	28 %
Péri urbain	10 %	18 %
Semi rural	15-20 %	27-34 %
Retro littoral		27 %

Lecture du tableau: On remarque que, dans un contexte semi-rural ou péri-urbain, et tout en proposant un équipement payant à l'utilisateur, le **taux d'équipement est 1,5 à 2 fois plus élevé dans le cadre d'une communication de proximité.**

Conclusion: **la démarche au porte à porte est absolument essentielle.**

D. **LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE**

Le projet de promotion du compostage individuel ne doit pas donner l'impression qu'une logique individualiste le sous-tend. Ce risque d'incompréhension est d'autant plus fort si l'on instaure un système de tarification incitative selon lequel chaque foyer payerait en fonction des déchets qu'il produit. À ce titre, il est préférable d'employer le terme de "compostage domestique" plutôt que celui de "compostage individuel". La collectivité doit s'attacher à créer une chaîne de la solidarité autour de notion de consommation responsable.

• **Gouvernance et participation**

- ✓ Contrairement à certains domaines spécifiques de compétences, la gestion des déchets concerne le quotidien de tous les habitants. **Le principal maître d'oeuvre du compostage demeure le particulier**, par conséquent, la réussite d'une opération de compostage dépend largement de la bonne volonté des habitants. La collectivité doit savoir susciter l'adhésion du plus grand nombre (consultation, participation des habitants...) non seulement pour asseoir la légitimité de l'entreprise, mais surtout pour assurer l'efficacité du dispositif (*il est très peu rentable d'investir dans l'équipement des foyers, si les particuliers ne pratiquent pas véritablement le compostage car ils ne se sentent pas concernés*).
- ✓ L'adhésion d'une grande partie de la population à l'opération "compostage domestique" peut **ouvrir la voie d'une réflexion plus globale** sur la gestion des déchets, facilitant, dans une dynamique de changement, la prise de décision forte comme par exemple: le passage à la redevance incitative...
- ✓ Intégrer la gestion domestique traditionnelle des biodéchets (compostage en tas, paillage...) dans la campagne de promotion du compostage domestique entraîne le passage d'une démarche individuelle isolée à des démarches individuelles rassemblées par la collectivité. **La collectivité joue alors son rôle d'ensemblier**.
- ✓ Le lancement du compostage domestique doit être l'occasion d'un débat politique. La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a tout à gagner à **réunir autour du projet de compostage domestique**, c'est-à-dire **autour de valeurs communes**. Les préoccupations environnementales deviennent de plus en plus centrales dans la vie des citoyens, il est important pour la collectivité de savoir les incarner. Cela représente un gain en terme d'image pour l'institution, et un gain en terme d'identification des habitants au territoire.
- ✓ **Idée**: inscrire la fabrication et/ou la livraison des composteurs dans le cadre d'une action de solidarité en faisant appel à des structures salariant des personnes en insertion (ex: travailleurs handicapés...)

- **Accompagner et suivre les particuliers: la clé d'une action pérenne et efficace**

- ✓ **Prévenir le taux d'insatisfaction et d'abandon:**

Le particulier, a fortiori s'il est novice, ne doit en aucun cas se sentir livré à lui-même dans sa gestion des déchets, au risque d'abandonner le compostage domestique et les efforts qu'il entreprend en matière de réduction des déchets. L'équipement fourni par la collectivité constituerait dans ce cas une perte d'argent.

- ✓ La collectivité doit faire *“en sorte que toutes les conditions soient réunies pour que le particulier adopte durablement le compostage individuel”*⁵. Elle doit assurer **une assistance technique** (ex: numéro vert...) et proposer des solutions aux difficultés rencontrées par les particuliers (non-production de compost, présence de nuisances, défaillance du composteur...). Cela nécessite des **moyens humains qu'il est nécessaire de prévoir** dans le budget initial.

- ✓ Pour une démarche de proximité, **il faut s'appuyer sur des relais divers.**

- C'est avant tout les élus dans chaque commune, premier échelon politique pour le citoyen.

- Les services environnement et déchets de la communauté de communes. Il est souhaitable de prévoir un **maître composteur** (agent public) pour suivre l'opération, à la manière des “ambassadeurs du tri” (d'ailleurs, cet agent peut cumuler les deux fonctions. Là encore, l'ADEME peut subventionner ce type de contrat aidé.

- Le maître composteur doit pouvoir s'appuyer sur **des personnes-relais**. Il faut parfois prévoir de les financer (ou de financer leur formation). Il s'agit de développer un réseau de personnes relais bénévoles pour former, assister d'autres habitants, leurs voisins, amis dans leur pratique du compostage... Il suffit de recenser ces personnes volontaires (ce type d'action ne coûte financièrement que très peu et cela rapporte beaucoup à la collectivité dans le suivi de l'opération et l'accompagnement des particuliers). L'ADEME évoque ainsi l'“**effet amplificateur**” de l'opération grâce au maillage du territoire par de nombreux relais d'opinion.

Ces personnes-ressources peuvent être des personnes fortement impliquées dans le projet dès le départ (certains membres du conseil de développement par exemple); des personnes disposant de connaissances techniques en la matière, susceptibles d'être transmises (ex: les jardiniers de France); des membres d'associations liées à l'environnement; des relais pédagogiques comme les enseignants...

Schéma de proximité:

élus locaux + services + un maître composteur (agent public)
+ des guides composteurs (bénévoles).

⁵ ADEME, Le compostage domestique, guide pratique à l'usage des collectivités.

E. ÉVALUER DANS UNE LOGIQUE DE PROJET

L'évaluation consiste à **mesurer l'impact des campagnes de promotion du compostage domestique et de l'utilisation de composteurs.**

Comment mesurer l'impact?

- Les suivis des tonnages:

Il s'agit de mesurer quantitativement l'évolution des tonnages collectés avant et après la mise en place de l'opération de compostage domestique sur l'ensemble du territoire, ainsi que d'établir l'écart de production des OM entre les foyers équipés et les foyers qui ne le sont pas.

Dans cette démarche, la collectivité peut être amenée à rencontrer des difficultés liées à la rétention d'information de la part du prestataire privé. C'est l'une des raisons qui ont motivé le Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen à passer en régie les services de collecte avant chaque extension de l'opération à un nouveau secteur.

Certaines collectivités ont lancé une opération "foyers témoins" sur plusieurs mois, faisant appel à des foyers volontaires prêts à se lancer dans le compostage et à peser leurs poubelles chaque jour pendant plusieurs mois pour estimer la quantité de déchets détournée grâce au compostage.

- Les caractérisations:

Il s'agit de procédures visant à mesurer en pourcentage la part des 12 catégories (produits recyclables, déchets de cuisine, de jardin...) contenues dans les OMR. Ces procédures appliquées avant et après la mise en place du composteur permettent de mesurer les réductions par catégorie de déchet, de comparer selon les saisons, et d'évaluer par exemple l'impact de la campagne de promotion du compostage sur le geste de tri. Ces procédures sont lourdes à mettre en place: une seule caractérisation représente une journée de travail pour 6 personnes. Il est souvent nécessaire de faire appel à des organismes extérieurs, comme le CEMAGREF de Rennes pour réaliser ces opérations et en interpréter les résultats.

- Les enquêtes auprès des usagers:

Mesure la pratique effective du compostage par les particuliers équipés, le degré de réussite du compostage (le foyer est-il parvenu à produire du compost?), le degré de satisfaction des usagers, la performance de la campagne de communication sur le changement des habitudes...

Pour alléger la charge financière pour la collectivité, il est possible de faire appel à des stagiaires (ex: étudiants en statistiques...) mais il faudra prévoir des moyens humains (agent public) pour en analyser les résultats. En effet, nous avons parfois pu constater que certaines collectivités ont réalisé des enquêtes mais n'ont pas analysé les résultats, faute de moyens prévus.

Évaluer pour évoluer

- L'évaluation est une démarche dynamique: elle ne vise pas seulement à constater le changement mais également à le perpétuer. Une bonne évaluation permet l'amélioration constante de la politique de réduction des OMR.
- L'évaluation permet de répondre aux exigences de transparence et d'information.

F. UN OUTIL AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DES COÛTS.

1) L'investissement dans une nouvelle filière de gestion des déchets...

Le coût d'une opération de promotion du compostage domestique comprend:

- le coût de l'équipement: c'est-à-dire l'achat de bacs (33 à 83 €HT. pour des bacs de 250 à 800 litres)
- le coût des campagnes de promotion, communication, information, suivi et évaluation

Si les frais d'équipement sont généralement calculés sur le court terme (la question du renouvellement de l'équipement ne se posant pas a priori avant 10 ou 15 ans notamment pour les composteurs plastiques plus solides que les composteurs en bois), il est nécessaire de prévoir les coûts de fonctionnement sur le moyen ou long terme, sans quoi les services risquent d'être dépourvus de moyens de contrôle sur l'opération. La prévision budgétaire du suivi de l'opération sur le long terme est ce qui fait le plus souvent défaut dans la préparation des opérations selon les services des collectivités interrogées.

L'enquête révèle des opérations dont l'envergure varie considérablement: les budgets globaux des opérations observées allant de 46 800 € à 585 000 € La mesure de l'investissement dépend des choix opérés par les élus, c'est pourquoi il est très difficile de supputer le coût d'une éventuelle opération sur le territoire de la CCEG.

Exemple d'un montage financier moyen, pour une collectivité d'environ 8000 foyers équipés à 35%.

DEPENSES	RECETTES
Acquisition des composteurs 181 586,37	Participation des usagers 58 314,00
Ambassadeurs du compostage 32 810,50	ADEME * 20 296,66
Communication 13 907,96	Communauté de Communes 149 694,17
TOTAL 228 304,83	TOTAL 228 304,83

Les recettes potentielles:

- ✓ subventions des partenaires:

L'ADEME:

- taux d'aide de 20 % sur le volet "équipements"
- taux d'aide de 50% sur le volet "actions de communication et de formation" et "aides à la décision".

Le Conseil général

- ✓ la participation des usagers à l'équipement

2) ... pour une maîtrise des coûts de la gestion des déchets

La gestion des déchets organiques est une réalité difficilement quantifiable, et ce principalement en raison de l'absence de données, puisque cela se passe chez les particuliers. Les impacts du compostage domestique sont difficilement chiffrables. Dans les expériences observées durant l'enquête, les données rapportées (baisse ou hausse des tonnages collectés, économies réalisées) traduisent généralement une évolution imputable à une combinaison de facteurs et non pas seulement à la mise en place d'une opération "compostage".

Pour une idée de la baisse de tonnages envisageable en fonction du taux d'équipement de la population: Source Etude réalisée par Annie Resse et Virginie Langlois pour l'ADEME: expériences de la région Pays de la Loire.

Taux d'équipement	Évolution des tonnages d'OMR
15 %	- 3,6 %
17 %	stabilité
33 %	- 7,1 %
41 %	- 8,6 %
48 %	- 6 %
53 %	- 16 %
99 %	- 30 %

Hypothèse de travail sur la CCEG:

Le gisement de fermentescibles potentiellement détournable de la collecte grâce au compostage domestique:

1) Tonnes d'OM collectées en 2007	2) Part fermentescible (25%)	3) Nombre de foyers équipés (50%)	4) Détournant 50 % de leur déchets fermentescibles grâce au compostage
9 800 t	2450 t	1225 t	613 t

Lecture du tableau:

1) En 2007, **9 800 tonnes d'OM** ont été collectées sur le territoire de la CCEG.

2) Des études ont montré que la part fermentescible dans la poubelle moyenne du français correspondait à 30% des ordures ménagères. Toutefois, en milieu rural, ou semi-rural la proportion de déchets fermentescibles est moindre. En outre, elle a tendance à diminuer du fait de l'évolution des modes de consommation (suremballage...). C'est pourquoi nous avons décidé de retenir **l'hypothèse de 25% de déchets fermentescible**. Nous estimons alors que la CCEG collecte chaque année 2450 tonnes de déchets fermentescibles.

3) La seconde hypothèse concerne le taux d'équipement, c'est-à-dire la part de la population qui participe à l'opération. Nous avons vu que le taux d'équipement est lié principalement à l'intensité de la communication et au caractère gratuit ou non du composteur fourni par la collectivité. Nous avons retenu **l'hypothèse de 50 % de foyers équipés**, ce qui est un taux relativement élevé. Notons toutefois que la proportion de foyers potentiellement "équipable" sur la CCEG est bien plus importante: 97% de l'habitat est un habitat pavillonnaire avec jardin sur la CCEG. Le taux d'équipement peut donc être beaucoup plus important, cela dépendra des choix faits par les élus de la CCEG quant à l'envergure de l'opération.

4) Enfin, l'on considère généralement que grâce au composteur domestique, **un ménage détourne de la collecte en moyenne la moitié de la part fermentescible de ses ordures ménagères.**⁶

Conclusion: En équipant, 50 % des foyers de la CCEG on peut espérer détourner de la collecte 613 tonnes d'ordures ménagères par an. Soit une réduction d'environ 6,3% des OM collectées chaque année.

NB: cette hypothèse peut être qualifiée d'hypothèse moyenne. Nous pourrions formulé une autre hypothèse: si les foyers équipés parvenaient à détourner 80% de leurs biodéchets grâce au composteur, du fait d'une bonne campagne de communication et d'un suivi de proximité, presque 1000 tonnes de déchets pourraient être détournées chaque année.

Les économies potentielles grâce à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectées:

L'autogestion des biodéchets par les ménages constitue une charge en moins pour la collectivité. Mais il est difficile de prévoir l'impact réel du compostage domestique sur le budget de la collectivité dans la gestion des déchets.

Un calcul simple (mais trompeur) consiste souvent à multiplier le nombre de tonnes détournées de la gestion collective grâce au compostage domestique par le coût de revient de la collecte et du traitement d'une tonne:

- Sur la CCEG, on estime le coût de collecte et de traitement d'une tonne d'OM à environ 120€
- Si l'on détourne 613 tonnes d'OM grâce au compostage domestique, comme nous l'avons envisagé dans notre hypothèse de départ, l'on pourrait prévoir, selon ce calcul, une économie de 73 560€/ an [613 × 120 = 73 560 €]

Or, ce calcul prévisionnel n'inclut pas les frais fixes. En effet, si l'on parvient à faire des économies sur l'enfouissement des ordures ménagères, la diminution de la part fermentescibles dans les OM n'a pas forcément un impact sur la collecte. Pour utiliser une illustration simple: "qu'il y ait peu ou beaucoup de déchets organiques dans les poubelles des particuliers, le camion de collecte passe quand même!"

⁶ Cette estimation nous a été révélée par les services de la CU de Nantes Métropole

Les frais de collecte représentent environ 60% du coût de gestion des OM. Or, on l'a vu, l'impact économique du compostage domestique sur les frais de collecte n'est pas évident.

Dans quelles conditions le compostage domestique peut-il permettre des économies de collecte?

- S'il en découle une baisse de fréquence des ramassages
- S'il en découle une baisse de présentation des bacs de la part des particuliers

✓ La réduction de la fréquence de collecte:

Il est difficile d'envisager la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la CCEG dans la mesure où la fréquence de collecte (**hebdomadaire - C1**) correspond à la **fréquence réglementaire minimale** que doit assurer la collectivité.

Toutefois, dans certaines conditions, il est possible de déroger à cette règle. En effet, le Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen (SMSEV) a obtenu une **dérogation préfectorale** l'autorisant à réduire de moitié la fréquence de collecte des ordures ménagères, passant ainsi à l'organisation **d'une collecte une fois toutes les deux semaines (C0,5)**.

Cette diminution de la fréquence de collecte a permis au SMSEV de dégager une importante réserve d'argent, amortissant ainsi les lourds investissements engagés sur le territoire de leur syndicat. Selon un principe de "substitution", le passage à une collecte une fois toutes les deux semaines (C 0,5) et la diminution de 30% des OM traités ont permis de financer une amélioration considérable des services de collecte des déchets. À titre d'exemple, le Syndicat a fourni gratuitement à chaque foyer (soit 19000 foyers concernés), un bac pour les OM, un bac pour la collecte sélective, ainsi qu'un composteur individuel, et ce à budget constant.

Limites:

- Il convient toutefois de nuancer l'impact du compostage domestique. Ce n'est pas seulement le compostage domestique mais une refonte totale du système de gestion des déchets qui a engendré de tels résultats. Le détail de l'expérience menée par le SMSEV figure dans la partie "schémas des expériences enquêtées".
- L'autorisation préfectorale ne vaut qu'à titre expérimental et doit être reconduite tous les 2 ans, ce qui engendre une certaine insécurité pour les services.
- Certains habitants ont fait pression sur les élus, il a donc fallu repasser à une collecte hebdomadaire durant l'été.
- Cette expérience n'est pas forcément transposable. D'une part, elle correspond à un contexte donné (territoire rural). D'autre part, sa réussite est étroitement liée à des choix politiques forts (passage en régie de tous les services de collecte, caractère obligatoire de l'équipement en composteur...).

✓ **La diminution de la fréquence de présentation des bacs par les usagers:**

Pour réaliser des économies de collecte, l'on peut également miser sur la diminution de la fréquence de présentation des bacs par les usagers. On remarque que souvent les ménages présentent des bacs à moitié pleins à la collecte et ce phénomène peut être renforcé par le développement du compostage domestique. En les incitant à moins présenter leur bac, il est possible d' "**économiser du temps sur la collecte**". On peut ainsi envisager une diminution du coût des tournées de ramassage.

Illustration: Pour inciter les habitants à produire moins de déchets et à présenter moins souvent leurs bacs à la collecte, le SICTOM Loir et Sarthe a mis en place **la redevance incitative**:

Principe: La gestion des déchets est financée par la redevance c'est-à-dire qu'elle est liée au service rendu. Par opposition à la redevance générale (REOM), la redevance "incitative" varie en fonction des déchets produits par le ménage. Le principe est simple: chaque foyer est équipé d'un conteneur à puce permettant de contrôler la fréquence de présentation du bac à la collecte, moins il présente son conteneur d'ordures ménagères, moins il paye. Cette redevance est constituée **d'une part variable** en fonction du nombre de présentations pour inciter à la réduction et **d'une part fixe** (assurant les dépenses de fonctionnement des services et les investissements). Une présentation minimum du bac une fois toutes les deux semaines a été instaurée pour ne pas risquer d'inciter les particuliers à se "débarrasser" de leurs ordures ménagères par des moyens illégaux (brûlage, dépôts sauvages...).

Limites:

- Le système de la redevance incitative suppose un calcul très précis et donc une augmentation des frais en interne
- L'expérience du SICTOM Loir et Sarthe montre qu'en raison d'un mauvais calcul, l'effet incitatif n'est pas très fort.

=> Dans ce cas, on peut se demander si une bonne campagne de communication en matière de prévention des déchets et de compostage domestique, engageant les habitants à ne présenter leur bac que s'il est plein, ne pourrait pas avoir un effet tout aussi incitatif.

Du côté du particulier: la mise en place du compostage domestique peut-il contribuer à réduire la TEOM⁷?

Le compostage domestique a un impact sur la quantité d'ordures ménagères à collecter et traiter. Mais la diminution de la quantité d'OM produites par les particuliers ne débouche pas automatiquement sur une diminution de la TEOM. En effet, on constate **sur le territoire de la CCEG que l'augmentation de la TEOM** (environ 15% en moyenne par an sur les 5 dernières années) **coïncide avec une diminution des ordures ménagères collectées** (entre 2003 et 2007). Ce qui démontre que l'explication de l'augmentation de la TEOM relève d'autres facteurs – amortissement d'investissements, développement de la collecte sélective, augmentation des coûts de traitement (notamment la TGAP)...– sur lesquels le compostage domestique ne peut influencer.

Quoiqu'il en soit, nous avons tous intérêt à réduire la production des déchets et cela passe nécessairement par la réduction des ordures ménagères (dont le coût de gestion correspond à 52% des dépenses de fonctionnement du service environnement de la CCEG). Si une baisse de la TEOM n'est pas évidente, **les économies réalisées par le compostage domestique des fermentescibles d'ordures ménagères peuvent contribuer à la stabiliser.**

⁷ Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

TABLEAU COMPARATIF DES EXPERIENCES MENEES PAR LES COLLECTIVITES ENQUÊTEES

Précaution pour la lecture du tableau:

La plupart des bilans réalisés par les collectivités ne correspondent pas à des approches scientifiques mais empiriques. Chaque service utilise une méthode différente, ce qui explique des écarts très importants entre les différents résultats présentés par chaque collectivité. Il est donc très difficile d'opérer des comparaisons. Pour une lecture plus pertinente des expériences menées par les collectivités, il est préférable de se référer aux schémas d'expériences exposés dans la partie suivante.

	SMSEV	Cap Atlantique	Mortagne Sur Sèvre
Démographie	44 communes participant 50000 habitants 19000 foyers	15 communes 66258 habitants environ 23000 foyers	12 communes 25000 habitants 8344 foyers
Territoire	Rural	Rural- Touristique- Urbain	Semi-Rural
Composteur	Obligatoire - Gratuit	Volontariat - Payant	Volontariat - Payant
Fréquence Collecte	C 0,5	Variable selon zone Minimum en secteur rural: C1	C1
Collecte sélective	PAP	PAP + PAV	PAP + PAV
Taux d'équipement	90%	19%	36%
Tonnage d'OM détourné	30%	5,6 % sur 6 communes enquêtées (secteur rural, avec un taux d'équipement de 41%)	5%
Coût de l'opération	2,8 €/hab/an	73,44 €par composteur distribué	228 304,83 €
Économies réalisées	5,4 €/hab/an	Estimation: 23€/ foyer équipé/ an	Pas de données
Amortissement	Grâce à la baisse de fréquence de collecte: investissements réalisés à coût constant	Estimation: 3 ans	Pas de données

	Pouancé-Combrée	Sictom Loir et Sarthe	Nantes Métropole
Démographie	14 communes 11000 habitants environ 3700 foyers	42 communes 48000 habitants 20000 foyers	2 communes (environ 12000 foyers) concernées par le projet pilote
Territoire	Rural	Rural	Péri-urbain
Composteur	Volontariat - Payant	Volontariat - Payant	Volontariat - Gratuit
Fréquence Collecte	C1	C1	C2
Collecte sélective	PAP + PAV	PAP depuis 2007	PAP
Taux d'équipement	5,3%	17%	40%
Tonnage d'OM détourné	Non précisé	- 118 kg par habitant en 7 ans	Entre – 6,4 et -7,1%
Coût de l'opération	46 800 €	Total 100 000 € Charge résiduelle: 30 000€	462 058€+ 123 225€ Soit 26€/hab
Économies réalisées	52300€/an	Pas de données	Estimation 2,84€/hab/an
Amortissement	Moins d'un an	Détournement nécessaire de 350 tonnes pour amortissement charge résiduelle	Estimation: 10 ans

Troisième partie:
Schémas récapitulatifs des expériences
menées par les collectivités enquêtées

SYNDICAT MIXTE DU SUD EST VENDEEN

Une Restructuration globale:

CONTEXTE DU TERRITOIRE:

3 communautés de communes + commune de Nalliers, soit 45 communes dont 44 participaient à l'opération en 2008.

50000 habitants – 21700 foyers.

Territoire rural + 1 zone urbaine centrale de 15 000 hab.

Habitat dispersé en campagne, dense dans les bourgs.

Importante présence de résidences secondaires et de gîtes.

Compétence collecte des DMA depuis 2004.

La compétence « traitement des déchets ménagers », a été déléguée au Syndicat

Mixte départemental « TRIVALIS »

Les prestations réalisées par le Syndicat sont :

- collecte séparatives des DMA
- gestion du parc de bacs et conteneurs
- construction de déchèteries

OBJECTIFS:

- Equiper, d'ici 2008, 90 % des foyers (soit 19 000 foyers) et diminuer ainsi de 15 % le tonnage des OM.
- Imposer le compostage domestique à tous les foyers

Depuis 2004, une démarche globale de restructuration du service de collecte des DMA a été engagée:

- Mise en régie des différentes collectes
- Réduction des fréquences de collecte de ordures ménagères résiduelles
- ✓ Conteneurisation avec une dotation en bacs pour les ordures ménagères ayant un volume minimum et un surdimensionnement du bac emballages pour inciter au tri des emballages et au compostage
- ✓ Renforcement de la communication sur la prévention des déchets
- ✓ Intensification de la collecte des biodéchets des gros producteurs
- ✓ Création de déchèterie – recyclerie

MÉTHODE:

1° 2004-2005: Opération pilote sur une commune rurale. Facilitée par le fait que sur cette commune le syndicat était en régie => Possibilité de faire des pesées des camions, suivre les données techniques. + une équipe municipale très motivée.

Résultats très motivants: baisse de 40 % des OM => Décision d'étendre la zone à deux autres communautés de communes: avec un passage en régie à chaque fois également.

2° Phase d'observation: résultats très probants: -28 % des OM

3° Phase: Communauté de communes du pays de Fontenay le Comte: même principe avec également un passage en régie avant le lancement de l'opération. *Seule commune exclue : Fontenay Le Conte. Le schéma de collecte ne peut pas s'y appliquer en raison de son caractère urbain. Cette commune comporte des particularités urbanistiques différentes du milieu rural.*

NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE:

(sauf ville de Fontenay le Comte)

- Journaux + Emballages collectés en porte à porte
- Verre collecté par points d'apport volontaire
- La collecte des OM a lieu tous les 15 jours (C 0,5)
- Exception pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août où la fréquence de collecte est hebdomadaire. (C1)
- Pour les métiers de bouche, le bac ordures ménagères est collecté chaque semaine.

ÉQUIPEMENT GRATUIT:

2. Un composteur individuel de 300 litres et un bio seau
3. Un bac à couvercle gris pour les ordures ménagères

4. Un bac à couvercle jaune pour les emballages ménagers

NB: Un taux d'OM initialement très bas du fait du caractère rural de la zone, et également une pratique traditionnelle du compostage sur le territoire. Mais il a été fait le ***choix d'équiper tout le monde en composteur.*** Composteurs obligatoires (les gens devaient justifier leur refus de s'équiper).

COMMUNICATION et SUIVI: C'est le syndicat qui est allé chercher les élus. La distribution des équipements s'est faite au PAP donc cela permettait de communiquer, informer et réaliser des enquêtes. 5 ambassadeurs du tri ont été recrutés et une employée administrative. Un contrôle qualité effectué: visite pour les refus de tri.

LE PASSAGE EN C 0,5 (collecte des OM 1 fois / 2 semaines): Nécessite une dérogation préfectorale service sanitaire. Elle a été autorisée à titre expérimental pour 2 ans renouvelables. Le caractère temporaire de cette dérogation ***« est assez oppressant car on est toujours dans le doute »***

FISCALITE En tant que syndicat mixte on ne perçoit pas la fiscalité directement, il y a une commune et une communauté de communes qui fonctionne à la TEOM, le reste fonctionne selon la REOM mais elle n'est pas incitative. .

“La motivation des élus était de parvenir à un passage en PAP pour la collecte sélective sans augmenter les coûts de gestion. L'idée a donc été de faire de la substitution. Ce qui nous motive chez nous c'est vraiment la maîtrise des coûts.”

FACTEURS DE RÉUSSITE:

(extraits de l'entretien avec Gaëlle Bourcier, Directrice des Services Techniques)

- **Un président du syndicat qui est très motivé**, qui n'hésitait pas à « aller au charbon », allait voir les gens. Il avait les « épaules assez larges ».
- **La régie.** Cela aurait été beaucoup plus difficile avec un prestataire privé. Surtout s'il est rémunéré à la tonne collectée. Il n'a pas intérêt à cela.
- **L'échelle du syndicat.** (syndicat créé en 2004). Les élus ont senti que c'était nécessaire de se regrouper pour améliorer le dispositif de collecte.
- **La démarche globale:** refondre tout pour que toute la population ait le même niveau de

services.

PRÉCONISATIONS:

- Importance de la communication, il faut des ambassadeurs c'est inévitable.
- Partir tout de suite sur des objectifs précis à atteindre et sur une grande échelle.
- « *Pour l'année zéro, on a effectué des caractérisations en été et en hiver, avec une méthode moins contraignante que la méthode MODECOM mais plus adaptée à la réalité du terrain.* » (d'autant que les caractérisations MODECOM coûtent cher)
- Pour les composteurs, « *Beauvais diffusion sont les meilleurs* » et sont garantis 5 ans.

RÉSULTATS OBSERVÉS

- **À chaque extension de l'opération, on observe une diminution des OM et une amélioration de la collecte sélective**

– Ex: Comparaison année 2005/2006 sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre (avec un taux d'équipement d'environ 85% des foyers dans le secteur concerné)

	2005	2006	Variation
Tonnage d'ordures ménagères sur le secteur concerné, sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre	1311,8 4 T	897,74 T	<u>-31.57%</u>
Tonnages des emballages sur le secteur concerné, sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre	69.63 T	160.66 T	<u>+ 130.73%</u>

– Sur tout le territoire et en observant la même période: (de Janvier à Aout):
 2007 = 5053 tonnes d'OM collectées
 2008 = 4633 tonnes d'OM collectées
 => soit – 8,3 % de 2007 à 2008!

2. L'analyse économique du schéma révèle une **stabilité des coûts malgré d'importants investissements** « *grâce à la refonte du système, à coût constant la qualité du service est meilleure car la collecte sélective est désormais effectuée en PAP. Sans augmenter la contribution, on a également gagné en qualité de services, puisque l'on est passé en régie. On a opéré une importante politique d'investissement en 4 ans: construction de 5 déchetteries-recycleries* ».

Coût du service de collecte et de traitement prenant en compte le compostage individuel et la réduction de la fréquence de collecte des OM	<u>68.70 €/ hab/an</u>
Coût du service sans compostage individuel et avec une collecte hebdomadaire des OM	<u>74.10 €/ hab/an</u>
Différence entre les deux modes de collecte	<u>5.40 €/ hab/an</u>

NB: « *Le passage en régie a débouché sur une baisse des coûts de fonctionnement très importante ce qui a permis des investissements ailleurs.* »

- **Seul bémol à l'opération:** Sous la pression de la population (pétitions, plaintes récurrentes) et des élus, le syndicat a été obligé de rétablir la collecte hebdomadaire pendant la période estivale.

Les citations en italiques sont extraites de l'entretien avec Gaelle Bourcier, directrice des services techniques du Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen.

CAP ATLANTIQUE

“Le compostage individuel au service des usagers.”

En 2001, avant la création de Cap Atlantique, le SIVOM regroupant 6 communes lance une opération de compostage domestique sur son territoire, de tradition plus rurale. Cap

CONTEXTE DU TERRITOIRE

Communauté d'agglomération créée en 2003
15 communes – 66 258 habitants
Secteur touristique: 51% de résidences
secondaires
13 % d'habitat vertical
Compétence: collecte + traitement des déchets
Collecte des OMR en PAP + PAV
OMR = 457kg/hab/an

Atlantique a repris le dossier en main et décide en 2005 d'étendre la politique à toutes les communes. La principale difficulté réside dans le caractère contrasté de son territoire: zones rurales, zones urbaines, littoral touristique... et les variations démographiques saisonnières: 51% de résidences secondaires.

Le développement du compostage domestique a été accompagné d'une politique de prévention des déchets: « Trier nos déchets, c'est bien...en produire

moins, c'est encore mieux ! »

MÉTHODE:

• **EQUIPEMENT:**

- Composteur donné en kit avec un bioseau qui joue le rôle de “rappel” et fait le lien entre la cuisine et le composteur
- Gratuité du composteur (choix des élus)
- Distribution sur la base du volontariat lors de permanences ou sur rdv à domicile.
- Contrat de mise à disposition (objectifs, engagements, conseils)
- Choix de la dimension du composteur laissé aux habitants: 320 ou 600 litres
- Fournisseur de composteurs: QUADRIA Satisfaction: OUI “*ces composteurs sont costaud, épais, faciles à monter et en plastique recyclé.*”

✓ **MOYENS DE COMMUNICATION CLASSIQUES:** articles du bulletin municipal, affiches, supports de communication, presse locale.

✓ **ÉLÉMENT INNOVANT:** intervention d'un jardinier de France (prestation rémunérée) lors des réunions publiques organisées dans chaque commune.

✓ **ÉVALUATION:** réalisation de caractérisations en partenariat avec le CEMAGREF (sur une commune pilote) et de pesées-test sur 200 foyers et sur le long terme ((résultats à venir).

ENSEIGNEMENTS:

- La réalisation d'un “point zéro” avant le début de l'opération, notamment par la caractérisation sur ordures ménagères selon le Modecom et les enquêtes préalables, est indispensable pour suivre et évaluer l'impact du compostage domestique sur

Entretien avec Célia Guérin:
Responsable du service
“études” au sein du service
des déchets. Contact:
Celia.Guerin@cap-

la production d'OM dans le temps. Limite: *ce point zéro a été réalisé sur une commune "exemplaire" en la matière et les résultats sont peu représentatifs de l'ensemble du territoire.*

- Réaliser des pesées- test : le taux de remplissage permet de mesurer l'utilisation du service par les habitants et d'envisager ainsi une optimisation du service de collecte.

Expérience sur 6 communes du territoire

Résultats observés:

- Participation massive: **41% d'équipement** en 2007 sur les 6 communes (résidences principales et secondaires) 55% si l'on tient compte uniquement des résidences principales.
- Amélioration des résultats de la collecte sélective
- **Réduction des tonnages d'OM enfouis**
- Des **caractérisations comparatives** ont été réalisées en 2005 entre les foyers équipés et non équipés de la commune pilote de Saint Lyphard: - 20% des OM présentées à la collecte.
- **- 5,13% des OM collectées en Porte à Porte entre 2001 et 2006 sur les 6 communes du Nord**

Facteurs déterminants:
- motivation des élus
- émulation
- "les moyens ont été mis!"

Extension à l'ensemble du territoire décidé fin 2005:

1. durée de l'extension aux 9 communes = 2 ans
2. moyens humains = 2 personnes temps plein
3. moyens matériels = 2 fourgons
=> **OBJECTIF fixé: équiper 50% des résidences principales en logement individuel**
4. Coût global de l'opération sur deux ans: 520 000 €HT:
5. 460 000 €HT d'acquisition de composteurs
6. 60 000 €HT de fonctionnement hors dépenses de personnel:
 - assistance mesure indicateurs (1 650 €HT)
 - assistance étude sociologique (3 500 €HT)
 - communication: (12 046 €HT)
 - assistance enquêtes (visites retour terrain...) (31 860 €HT)

Bilan de l'extension d'octobre 2006 à Juin 2008:

Taux d'équipement est de 19% avec des variables importantes selon les communes allant de 3% (Le Croisic) à 51% (Saint Molf), le Nord étant plus rural.

coûts de revient et économies potentielles:

Coût de revient par composteur = 73.44 €HT

Economies potentielles maximales par an au bout de 2 ans (*les économies sont calculées uniquement sur les maillons du transfert, transport, traitement*) =

- détournement potentiel de - 20 % du tonnage des foyers équipés (selon caractérisations effectuées par CEMAGREF)

- soit 2174 tonnes (76,72 €HT/tonne TGAP comprise)

- soit 166 790 €HT

- soit 23,55€/ composteur ou foyer/ an

- soit **UN AMORTISSEMENT EN 3 ANS**

✓ Des économies non chiffrées sont potentielles

sur la collecte mais à des niveaux différents. Par exemple, le taux de présentation des bacs est moindre, ce qui représente un gain de temps (qui reste à chiffrer) et qui pourrait permettre d'absorber une population en augmentation (nouveaux lotissements...).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE MORTAGNE SUR SÈVRE

Le compostage individuel est conçu comme un outil complémentaire s'inscrivant en parfaite cohérence avec la politique globale de la communauté de communes en matière de déchets.

CONTEXTE DU TERRITOIRE

12 communes – 22878 ha
25000 habitants – 8344 foyers
milieu semi-rural – seulement 3% d'habitat vertical

organisation du système de gestion des déchets:

- Collecte des OM en porte-à-porte en C1 (1/semaine) par la collectivité locale (Régie)
- Traitement des OM assuré par TRIVALIS, syndicat mixte départemental
- collecte des emballages, conditionnés en sacs jaunes en C 0,5
- points d'apport volontaire pour le verre et le papier

La décision de développer un système de compostage individuel s'inscrit dans une politique globale visant à **réduire le tonnage d'ordures ménagères destinées à être enfouies**.

- 1997: mise en place d'un réseau de 3 déchèteries intercommunales
- 2000: mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers recyclables
- 2004: mise en place d'un système de compostage individuel dans un souci de valorisation des déchets fermentescibles.

MÉTHODE

- **1ère étape de sensibilisation: 1500 foyers volontaires répondent à l'appel**
 - Enquête sous forme de questionnaire adressée à tous les administrés (objectif: recensement des pratiques + test de la motivation)
 - Envoyés avec l'enquête un bulletin de commande d'un composteur pour les volontaires + enveloppe pré-affranchie
 - Organisation de permanences dans chaque commune: explication de la démarche + distribution des composteurs.
- **2ème étape: campagne de promotion sur 3 ans => des objectifs chiffrés arrêtés en 2004:**
 - 15%** d'équipement des foyers sur les secteurs volontariat
 - 30%** sur les secteurs incités.
 - ✓ Division du territoire en 3 secteurs selon bassins de population défini par la desserte des 3 déchèteries.
 - ✓ Des ambassadeurs (étudiants recrutés par une société privée) incitent tous les foyers en faisant du porte-à-porte, à raison d'un secteur par an. Et informent les volontaires déjà munis d'un composteur.

ÉQUIPEMENT:

- ✓ Liberté de choix du modèle de composteur: différentes tailles, boix ou

- plastique. Adaptation aux besoins et goûts des administrés
- ✓ Prise en charge du coût du pack compostage:
Conseil Général 1/3 + Communauté de communes 1/3 + usager 1/3.

RÉSULTATS OBSERVÉS:

2008:

Taux d'équipement: 36% sur l'ensemble du territoire (objectif dépassé)
Tonnage d'OM détourné entre 2004 (année de lancement) et 2006: environ – 5% d'OM sur l'ensemble du territoire.
Retour sur investissement estimé à 5 ans, selon les hypothèses de travail des services techniques de la Communauté de Communes

Remarques:

- Taux d'équipement ne signifie pas taux de participation: absence de données permettant de savoir si les habitants équipés pratiquent effectivement le compostage
- **Difficulté de calculer l'impact réel ou prévisionnel** du compostage individuel sur le budget de la collectivité = Manque de données. Une telle évaluation financière nécessiterait des moyens humains et financiers supplémentaires.
- On note une **évolution des comportements** imputable à plusieurs facteurs: la sensibilisation à la pratique du compostage s'est accompagnée d'une "re-sensibilisation" des habitants au tri des déchets recyclables. => **Double impact sur la composition de Ordures ménagères résiduelles.**

Bilan Financier Compostage individuel 2004-2008

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition des composteurs	181 586,37	Participation des usagers	58 314,00
Ambassadeurs du compostage	32 810,50	ADEME *	20 296,66
Communication	13 907,96	Communauté de Communes du Canton de Mortagne/Sèvre	149 694,17
TOTAL	228 304,83	TOTAL	228 304,83

* Les subventions de l'ADEME concernent la communication et le suivi durant l'année 2007.

* * Le bilan financier n'inclut pas les économies susceptibles d'être réalisées.

PRÉCONISATIONS:

- Un fort soutien des élus est capital pour la réussite de l'opération (Les premières permanences pour expliquer la démarche et distribuer les composteurs ont été tenues par les élus).
- Distribution de Packs Compostage: composteurs+ bioseau + deux guides + assistance technique. Permet d'offrir un service différent d'un fournisseur privé (qui ne vend que le composteur) et donc d'éviter les problèmes d'ordre juridique

- Principale limite exprimée: manque de moyens humains pour le suivi de l'opération (sur le long terme) d'où les difficultés d'évaluation: absence de données.

Medhi Chaperon, responsable du service Déchets interviewé le 12 août 2008: ***“LA DÉMARCHE EN PORTE À PORTE est essentielle. Pour que le compostage individuel réussisse, il est important de retourner plusieurs fois voir les habitants pour leur répéter comment effectuer les bons gestes”. “Il faut aller chercher les volontaires!”***

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUANCÉ-COMBRÉE

Bilan de 10 ans de compostage domestique “La promotion d’une démarche plutôt que d’un outil”

Hypothèse de départ: en secteur rural, la gestion domestique des biodéchets est une pratique bien développée.

CONTEXTE DU TERRITOIRE

Communauté de communes créée en 1995

14 communes - 11000 hab environ.

Secteur Rural – 95% d’habitat individuel

Compétence: élimination et valorisation des DMA

Collecte des OMR 1/semaine

- porte à porte dans les bourgs (¾ population)

- par bacs de regroupement dans les campagnes (¼ population).

Production d’ordures ménagères résiduelles en 2007:

156,37 kg/hab/an

Idée: sauvegarder voire renforcer ces pratiques auprès d’un large public pour réduire la production de déchets à la source et responsabiliser la population par rapport à la gestion des déchets.

MÉTHODE:

- **UNE ENQUÊTE PRÉALABLE:** réalisée en 1999, montre que 70 % des personnes interrogées gèrent domestiquement leurs déchets verts et 40 % leurs déchets de cuisine : par compostage (en bac ou en tas) et brûlage (proscrit lors des réunions publiques)
- => **DIFFÉRENTES MÉTHODES ENCOURAGÉES:**
« Promouvoir une pratique plutôt que la vente d’équipement »
 - * Compostage individuel : - par composteurs «commerciaux» (différents modèles et volumes sont proposés), ou par la fabrication de son propre composteur, compostage en tas, paillage.
 - * Compostage collectif : les déchets verts et les déchets du potager peuvent être amenés en déchetteries où ils seront pris en charge et valorisés par des agriculteurs locaux.
- **ÉQUIPEMENT:** Composteurs plastiques 280 L ou 600 L et composteurs en bois de 800 L (prix initiaux : 74, 136 et 180 €) vendus avec leurs bioseaux entre 26,7 € et 61 €
- **MOYENS DE COMMUNICATION CLASSIQUES:** articles dans la « lettre de coccinette » et bulletins municipaux, distribution de plaquettes d’info dans les boîtes aux lettres, enquêtes en PAP, réunions publiques. Petit plus: démonstrations de composteurs effectuées en déchetterie.
- **INNOVATION:** création, en lien avec l’éducation nationale, d’un outil pédagogique sur le compostage : « l’abécédaire du compostage » afin de pouvoir intervenir sur ce thème dans les écoles.

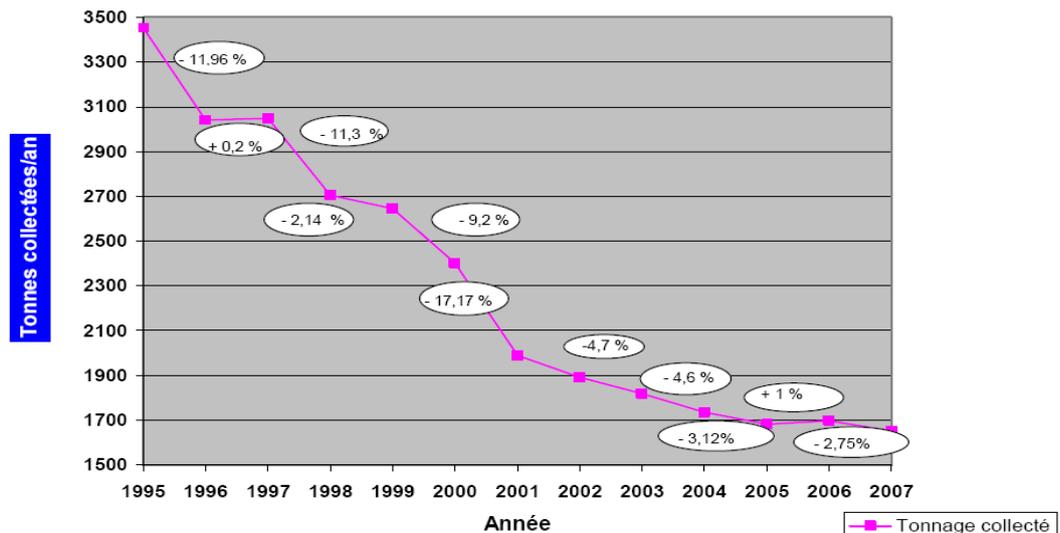
- **EVALUATION:** visites de suivi des foyers équipés de composteurs commerciaux, enquêtes de satisfaction, caractérisations MODECOM réalisées en 2000.

OBJECTIFS EN 1999:

- détourner totalement les déchets verts de la filière OM
- arriver à une gestion domestique de 50 % des déchets de cuisine produits (en 1999, déjà 41 % de ces déchets étaient gérés domestiquement).

RÉSULTATS OBSERVÉS

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées et traitées depuis 1995 (source Rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2007).



En 10 ans, la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée a réduit de 50 % la part des OM enfouie en Centre de stockage des déchets ultimes.

BILAN FINANCIER

- Equipement : 12 300 €

Aide ADEME : 2 500 €

Vente : 1 300 €

- Communication, suivi : 34 500 €

Aide ADEME : 18 700 €

Economie réalisée grâce aux flux détournés :

52 300 €/an sur la base des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2006

Remarque: La communauté de communes de Pouancé Combrée a mis sur **l' effet levier d'une bonne communication:** avec un budget en matière de communication et de suivi presque 3 fois supérieur au budget d'équipement.

Entre 1999 et 2007: 200 composteurs ont été vendus et 200 plans de fabrication ont été distribués.

Source: fiche collectivité exemplaire ADEME

ENSEIGNEMENTS:

- L'enquête préalable a réellement permis de cerner les besoins de la population afin d'apporter **une réponse politique adaptée aux spécificités du territoire.**

- s'appuyer sur une tradition de gestion domestique et l'encourager par une communication et un suivi efficace tout en offrant un choix maximum pour l'utilisateur
- ***Avec un coût d'équipement relativement faible, on peut obtenir de très bons résultats!***

SICTOM LOIR ET SARTHE

La politique de compostage a été intégrée dans une opération globale “OPERATION PUISSANCE TRI”.

CONTEXTE DU TERRITOIRE

5 communautés de communes et 1 commune
soit 42 communes
20 000 foyers et 48 062 habitants
Territoire essentiellement rural (2,9 % d’habitat collectif).

Gestion des déchets:

Collecte des OMR au PAP dans des bacs avec puce
Collecte des emballages au PAP depuis 2007
Collecte des déchets verts par apport volontaire dans les déchetteries équipées puis traitement par compostage.

Une opération motivée par la fermeture du centre d'enfouissement technique.

“ Nous avons 2 choix possibles : **SUBIR** et accepter l’augmentation mathématique de 46% **pour le seul traitement** ou **AGIR**. Nous avons décidé, à l’unanimité, **d’agir** et c’est ainsi qu’est née l’opération puissance tri”

En 2004, la fin de vie du CET oblige le passage de l'enfouissement à l'incinération (usine de valorisation). Conséquence: augmentation forte du coût à la tonne: de 23 € à 70 €.

Comment limiter la hausse des factures déchets?

- ✓ incitation actions multi-filières
- ✓ passage à la REOM incitative, viser un changement de comportement des habitants
- ✓ optimisation du service Développement Durable

OBJECTIF 2010: équiper 4000 Foyers soit 20% des foyers du territoire: en janvier 2008, 3000 foyers sont équipés. Soit taux d'équipement environ 15%.

MÉTHODE:

- ✓ **Equipement:** un composteur de 320 litres en plastique recyclé et recyclable moyennant participation 15€ = ¼ du prix (fournisseur QUADRIA: modèles “satisfaisants”) Mise à disposition gratuite de 2 conteneurs avec maintenance assurée.
- ✓ La particularité de cette opération relève du système de facturation = la **REDEVANCE INCITATIVE avec conteneurs à puces, contrôlant la fréquence de présentation.**
Idée: “moins l’usager présente son conteneur ordures ménagères, moins il paie” jusqu’à un seuil de 26 présentations par an. Ce seuil évite les effets pervers comme: les dépôts sauvages, le brûlage intempestif, l’export vers les collectivités voisines.
- ✓ des économies réalisables par l’usager au travers de la pratique du Compostage domestique.
 - économies sur la facture OM (diminution de la fréquence de présentation du bac OM)
 - économies sur l’achat de fertilisant

Le SICTOM s’est largement prononcé pour la redevance pour plusieurs raisons:

- ✓ équité entre tous les usagers pour le même service
- ✓ transparence et véracité des coûts
- ✓ faire comprendre à l'utilisateur que les ordures ménagères avaient un coût
- ✓ baser la facture sur le service rendu, c'est le cas de la redevance et non sur le foncier bâti comme la TEOM (la taxe)

BILAN OPÉRATION PUISSANCE TRI

(tiré du rapport rédigé par le SICTOM Loir et Sarthe)

- 17% des foyers équipés soit 3200 composteurs distribués
- Nette amélioration de la qualité du service de collecte en PAP
- 15 emplois de proximité créés en 5 ans
- baisse importante et régulière du tonnage des OM (- 118 kg par habitant en 7 ans de 2000 à 2007, mais la baisse commence avant la mise en place de l'opération!!)
- Augmentation importante du tri des emballages (+ 52 kg/habitant en 7 ans)
- Des services en plus avec un prix compétitif (la REOM étant inférieure de 23% à la moyenne nationale REOM)

BUDGET GLOBAL COMPOSTAGE DOMESTIQUE:

Dépenses: équipement + communication + formations + personnel = 100 000 €

Recettes = participation des usagers + subventions ADEME et SIVERT = 70 000€

Charge résiduelle SICTOM = 30 000€

Coût de gestion des ordures ménagères = 87 €/ tonne

L'amortissement du coût résiduel de l'opération = nécessite le détournement de 350 tonnes de la gestion collective des OM (gestion + traitement).

NB: Il convient de nuancer ces prévisions:

- les frais fixes n'ont pas été intégrés dans le calcul
- les économies réalisées par la collectivité n'ont pas été comptabilisées

De faibles économies ont été réalisées pour l'usager:

Part fixe: 74,50 €

Part variable: 28,00 €

Montant de la redevance 2008	≤ 26 présentations du bac	39 présentations du bac	52 présentations du bac
Remise Part Variable	- 13 %	- 6,5 %	0 %
1 personne	98,86	100,68	102,5
2 personnes	123,22	126,86	130,50
4 personnes	196,30	205,40	214,50

Lecture du tableau:

- Une personne seule ne présentant qu'une fois sur deux son bac à la collecte économise au cours de l'année 2008 uniquement 2,64€ par rapport à une personne seule présentant son bac chaque semaine. C'est très peu incitatif!
- Pour une famille de 4 personnes le maximum d'efforts ne génère qu'une économie de 18,20€

Thomas bain: *“Ca n'a pas rapporté beaucoup aux usagers car la redevance a été absorbée par les investissements et l'augmentation des coûts cette année” .“L'erreur a été de ne pas répercuter les investissements et l'augmentation des coûts la première année de la généralisation de la redevance incitative mais sur plusieurs années” . “Il faut être très prudent avec le calcul de la redevance incitative”*

Contact SICTOM Loir et Sarthe : Thomas BAIN - Tél : 02.41.37.56.81 - t.bain@orange.fr

Le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le CDEG favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.